OBSERVATION DES ELECTIONS ETUDIANTES

25-27 novembre 2025

Rapport de la Mission démocratie universitaire

Juillet 2026

Mission Démocratie Universitaire – Arnauld Leclerc

Nantes Université

Avant-propos

LA SAISINE

Le scrutin usagers de l'année universitaire 2025/2026 s'inscrit dans un contexte institutionnel sensible. Il fait suite au précédent de 2023, marqué par un climat de tensions vives et des heurts entre organisations étudiantes qui avaient durablement impacté la vie de l'établissement.

Face à la nécessité de restaurer un climat de confiance et de tester la robustesse des nouveaux ajustements institutionnels, la présidente de Nantes Université a saisi la Mission démocratie universitaire à la rentrée 2025/2026. Intervenant en tant qu'observatrice externe, la Mission a reçu pour mandat d'« *analyser le processus démocratique, la préparation et le déroulement du scrutin, ainsi que la participation étudiante* ». (Saisine)
À travers cette observation, la mission entend mesurer l'efficacité des mesures prises depuis 2023 en recueillant la perception des usagers, afin de formuler des recommandations visant à consolider l'apaisement et la clarté du processus électoral.

LA METHODE

Afin de produire une analyse exhaustive, la Mission a déployé une approche pluridimensionnelle s'appuyant sur six leviers complémentaires :

- **Étude comparative** : Analyse de l'évolution du cadre réglementaire entre les scrutins passés et actuels.
- **Observation *in situ*** : Suivi de la chaîne électorale (préparation, vote, dépouillement).
- **Entretiens institutionnels** : Échanges avec le Comité Électoral Consultatif (CEC) et avec la CAI/DGA.
- **Dialogue avec les usagers** : Entretiens avec les organisations représentatives étudiantes (ORE), les candidats et les élus.
- **Analyse quantitative** : Étude statistique de la participation à Nantes Université comparée aux tendances nationales.
- **Analyse qualitative** : Etude des réponses aux questions spécifiques fournies dans l'Évaluation des Formations et de la Vie Universitaire (EFVU) 2026 pour identifier les leviers de l'engagement ou du désintérêt politique étudiant et l'impact du nouveau cadre institutionnel sur la participation.

LE RAPPORT

La saisine prévoit que cette observation donne lieu à un rapport ayant vocation à « *documenter ces élections et [servir] de référence pour améliorer les scrutins futurs* ». (Saisine)

En croisant les évolutions réglementaires depuis 2023, le ressenti des listes candidates et les données de participation, la Mission livre ici une analyse transversale de la vie démocratique universitaire. Ce document, fruit de plusieurs mois de suivi et dialogue, soumet aujourd'hui des conclusions étayées et des préconisations opérationnelles pour les échéances à venir – qui, pour certaines, pourraient être étendues aux scrutins « personnels ».

L'observation s'est ainsi structurée autour de cinq piliers majeurs :

1) **Préparation et cadre réglementaire** : Évaluer la clarté des règles, leur diffusion et la qualité de leur co-construction ou diffusion auprès des membres du CEC.
2) **Dépôt des candidatures et vote électronique** : Mesurer l'accessibilité technique et administrative du dépôt des listes et évaluer le niveau de confiance envers le dispositif de vote dématérialisé.
3) **Campagne et climat démocratique** : Analyser la qualité des débats, le respect du pluralisme, la liberté de propagande et l'impact des dispositifs de sécurité.
4) **Déroulement du scrutin** : Garantir la sincérité du

vote, l'efficacité technique de la plateforme et le respect des règles durant la période de vote.

5) **Participation et réception** : Croiser les données chiffrées avec les perceptions subjectives des acteurs (ORE et usagers).

LE BILAN GENERAL

Ce scrutin constitue un jalon essentiel de la vie démocratique de Nantes Université. Dans un contexte encore marqué par les tensions des évènements politiques de rentrée, l'enjeu de cette élection résidait autant dans la restauration d'un climat de confiance que dans la robustesse du processus électoral.

Le bilan global de cette séquence est positif : le scrutin s'est déroulé de manière satisfaisante, témoignant d'une maturité organisationnelle retrouvée et d'un meilleur dialogue avec les ORE. Pour autant, si des ajustements techniques et procéduraux sont préconisés pour fluidifier les futures échéances, il convient de rester réaliste : le cadre réglementaire ne peut, à lui seul, résorber l'ensemble des frictions.

« La forte polarisation politique qui caractérise le milieu étudiant limite aujourd'hui la capacité à forger et instaurer un climat pleinement apaisé. »

LES LIMITES DE L'OBSERVATION

La Mission tient à remercier l'ensemble des élus et candidats qui ont répondu favorablement à ses sollicitations, malgré un calendrier électoral particulièrement dense (cumul des scrutins centraux, CROUS et conseils de composantes).

Il est à noter que tous les acteurs n'ont pas été en mesure de répondre à nos demandes d'entretien. La Mission s'est ainsi appuyée sur les échanges menés avec :

- Les listes **Nantes Université Demain** et **UNSA** (représentées au CEC).
- Les listes candidates **InterAsso** et **Union Pirate**.

Bien que ces retours soient significatifs, les recommandations de ce rapport doivent être lues avec la mesure nécessaire[1]. Elles sont néanmoins confortées par des échanges informels avec d'autres listes qui semblent confirmer les observations générales présentées ici.

La Mission tient enfin à remercier Julia Olliveau, responsable de la Cellule des affaires institutionnelles, Boris Roman-Dubreucq, Directeur Général Adjoint des Services ainsi qu'une partie de l'équipe politique pour leurs échanges et contribution importante à ce rapport.



Arnauld LECLERC
Responsable de la Mission « Démocratie universitaire »
Professeur de science politique à Nantes Université

[1] A noter par ailleurs que ce rapport ne tient pas complètement compte, à ce stade, des évolutions déjà apportées à l'occasion des scrutins les plus récents – en dehors de son *champ d'observation. Quelques mentions en sont cependant faites en notes de bas de page.*

Table des matières

I. PREPARATION DU SCRUTIN ET CADRE REGLEMENTAIRE 6

1. **Les instances de pilotage : une ingénierie performante** **7**

A. Une ingénierie administrative performante (CAI, DAJ, et COPIL) 7

B. Le Comité électoral consultatif : entre garantie de sincérité et sentiment de « chambre d'enregistrement »7

2. **Les « règles du jeu » : un cadre normatif et technique sécurisé et assimilé** **10**

A. L'épisode du règlement intérieur 10

B. L'arrêté électoral : Un cadre réglementaire assimilé 11

3. **Des obstacles à la constitution des listes : entre logistique et verrous réglementaires** **14**

A. Le défi du recrutement : doctorants, élections multiniveaux et calendrier 14

B. L'insécurité juridique limitée liée à la validation *in extremis* 15

C. La sincérité des soutiens et candidatures : un vide réglementaire source de conflits 16

4. **Le choix du prestataire de vote électronique : sécurisation et transition numérique** **17**

5. **RECOMMANDATIONS 1 à 8** **19**

II. UNE COMMUNICATION RENFORCEE AUTOUR DES ELECTIONS ET DE LA FONCTION D'ELU 21

1. **Un dispositif modernisé au service des étudiants** **21**

A. Valoriser la fonction d'élu et accompagner les candidats 21

B. Un dialogue avec les structures de proximité 23

2. **Une campagne efficace qui répond à la conférence de consensus** **25**

3. **Points de vigilance** **26**

4. **RECOMMANDATIONS 9 à 12** **27**

III. CAMPAGNE ÉLECTORALE ET CLIMAT DEMOCRATIQUE 29

1. **Paysage politique et antécédents : un scrutin sous haute surveillance** **29**

A. Les forces en présence : une offre plurielle et clivée 29

B. L'héritage du scrutin 2023 : un cadre de vigilance renforcé 30

2. **Les modes de propagande des ORE : entre stratégies de conquête et zones de friction** **30**

A. L'encadrement par les composantes, les services de sécurité et l'arrêté 31

B. Modes d'action des ORE : un pluralisme sous tension 32

3. **RECOMMANDATIONS 13 à 19** **42**

IV. PARTICIPATION ET ANALYSE DES RESULTATS : UNE DYNAMIQUE DE MOBILISATION CONFIRMEE 45

1. **Évolution et dynamique locale : la fin de l'érosion** **45**

A. Analyse de la participation : une progression record 45

B. Évolution du paysage syndical et des forces en présence 46

C. Analyse par pôle (Conseils de pôle) 46

D. Les ressorts de la participation étudiante 47

2. Analyse comparative : positionnement de l'établissement à l'échelle nationale 49
V. CONCLUSION 54
VI. LISTE COMPLETE DES RECOMMANDATIONS 56

I. Préparation du scrutin et cadre réglementaire

Cette phase d'analyse porte sur la structuration juridique et organisationnelle de l'élection. L'enjeu est d'évaluer si le cadre défini a permis une **diffusion claire des « règles du jeu » et une co-construction efficace** avec les parties prenantes (notamment le Comité électoral consultatif), tout en garantissant le respect des obligations légales impératives qui s'imposent à l'établissement.

Le calendrier électoral 2025, marqué par une forte densité d'opérations dès la période estivale, témoigne d'une préparation anticipée malgré des équipes en effectif réduit durant la phase préparatoire. Le scrutin 2025 s'est par ailleurs inscrit dans un **contexte politique interne tendu suite à l'adoption d'un nouveau règlement intérieur** contesté. En dépit de ces contraintes, les **services administratifs sont parvenus à sécuriser la tenue du scrutin dans les délais impartis.**

CALENDRIER ELECTORAL		
Phases	**Opérations électorales et préparation du scrutin**	**Echéances**
Préparation	Désignation des représentants de listes au sein du CEC	Printemps/été 2025
	Réunion du COPIL	4 juillet 2025
	Publication de l'arrêté de composition du CEC	21 juillet 2025
	Mail de la CAI au CEC pour info dates de réunions et arrêté de composition	21 juillet 2025
	Réunions du COPIL	Septembre 2025
	Première réunion du CEC – validation de l'arrêté électoral	6 octobre 2025 à 17h
	Publication de l'arrêté électoral	10 octobre 2025
Dépôt des listes et campagne	Réunion du COPIL	24 octobre 2025
	Affichage des listes électorales	31 octobre 2025
	Réunion du COPIL	6 novembre 2025
	Date limite de dépôt des candidatures et professions de foi	17 novembre 2025 à 12h
	Deuxième réunion du CEC – éligibilité des candidatures	17 novembre 2025 à 17h
	Affichage des listes des candidats	18 novembre 2025
	Réunion du COPIL	19 novembre 2025
	Publication de l'arrêté portant recevabilité des candidatures	19 novembre 2025
	Date limite d'ajout sur les listes électorales	23 novembre 2025 à 23h59
	Scellement des urnes et formation des membres du Bureau de vote	24 novembre 2025 à 16h
Scrutin	Ouverture du scrutin	25 novembre 2025 à 9h
	Clôture du scrutin	27 novembre 2025 à 17h
Résultats	Dépouillement des urnes	27 novembre 2025 à 17h20
	Publication de l'arrêté de proclamation des résultats	28 novembre 2025
	Réunion RETEX (retour d'expérience) du COPIL	2 décembre 2025

1. Les instances de pilotage : une ingénierie performante

Le bon déroulement du scrutin de 2025 a reposé en grande partie sur le fonctionnement de ses instances organisatrices. La réussite de ce processus électoral découle de la synergie entre trois organes clés, qui ont assuré la sécurisation juridique, technique et politique de l'élection tout en faisant preuve d'une forte réactivité. Au-delà de leur mission opérationnelle, certaines instances exercent des prérogatives encadrées par des obligations légales impératives (le Comité électoral consultatif).

A. Une ingénierie administrative performante (CAI, DAJ, et COPIL)

- **La Cellule d'Appui Institutionnel et Juridique (CAI/DAJ/DGA) :**

Garante de la conformité légale des actes (arrêtés de composition, de recevabilité, électoral, bureau, etc.) et de la régularité de l'ensemble des opérations, sa **disponibilité et sa réactivité** ont été unanimement saluées par les organisations représentatives étudiantes (ORE) et différents acteurs de la campagne, qui y ont trouvé un point d'ancrage fiable. La cellule réussit ainsi cet exercice difficile, dans un contexte interne pourtant marqué par un changement de direction.

- **Le Comité de Pilotage (COPIL) :**

Organe de suivi en « mode projet », il a réuni de manière transversale et à toutes les étapes du scrutin, les directions des affaires juridiques (DAJ), de la Communication (DCom), du développement social, de la prévention et de la sûreté (DDSPS) ainsi que la Direction Générale des Services, les Vice-Présidents concernés et le Cabinet de la Présidente. La Mission y a été intégrée à la rentrée 2025 et pour toute la durée du processus.
Le retour d'expérience confirme l'efficacité de ces points d'étape réguliers pour apporter des réponses concertées aux contingences du terrain, qu'il s'agisse du maintien de l'ordre public, des besoins exprimées par les ORE ou de la régulation des incidents de propagande.

- **Le Cabinet et les Vice-Présidences concernées** :

En charge du suivi politique de la campagne et du dialogue avec les listes candidatures et les acteurs « locaux », le Cabinet de la Présidente comme le Vice-Président étudiant et la Vice-Présidente Vie de campus ont joué un rôle de médiation essentiel pour la réussite de ce scrutin. Identifiés comme des interlocuteurs privilégiés par les organisations syndicales, ils ont maintenu un dialogue constant sur le terrain durant les trois jours de scrutin. Leur intervention a grandement contribué à préserver un climat de campagne globalement apaisé, tant entre les listes concurrentes qu'avec les directions des différentes composantes de l'université.

L'articulation fluide entre le pilotage juridique (CAI), la coordination opérationnelle (COPIL) et la médiation politique (Cabinet/VP) a permis d'organiser des élections reconnues comme « réussies » par la majorité des parties prenantes.

B. Le Comité électoral consultatif : entre garantie de sincérité et sentiment de « chambre d'enregistrement »

Le **Comité Électoral Consultatif (CEC)** constitue une instance pivot du processus électoral. Bien que sa dénomination souligne son caractère consultatif, sa saisine est une étape procédurale impérative pour sécuriser les actes de l'autorité présidentielle. Régis par les articles D. 719-1 à D. 719-40 du Code de l'éducation et par l'article 36 du

Règlement Intérieur (RI) de Nantes Université, le CEC assure l'interface entre l'administration, les élus du Conseil d'administration et les listes candidates.

1. Le CEC : garant de la sincérité du scrutin

Le Comité Électoral Consultatif (CEC) joue un rôle de garant de la régularité et de la transparence d'un scrutin à chaque étape clef du processus, il assure un dialogue constant pour prévenir les contentieux.

- **Composition :** Il est composé de représentants de l'administration et de représentants désignés par chaque liste de candidats (souvent les délégués de liste). L'arrêté de composition de ce scrutin prévoit **une représentation majoritaire des membres élus** au sein de comité – comprenant les délégués désignés par les listes candidates et représentants de listes désignés parmi les élus du CA.

- **Obligation de neutralité :** L'établissement doit fournir au CEC tous les éléments nécessaires au contrôle des opérations.

Concernant ses modalités de réunion, le Règlement intérieur de Nantes Université prévoit : « *Concernant les élections des conseils/commissions centraux, le président convoque une première réunion du comité électoral* ***au moins quatre mois*** *avant l'échéance du mandat des administrateurs. Une seconde réunion est organisée* ***dans les deux mois qui précèdent l'organisation du scrutin.*** » (Art 36 du RI).

L'établissement a ainsi l'obligation de consulter le CEC **ou, peut librement l'associer** aux décisions suivantes qui relèvent pour la majorité du contrôle des dispositions de l'arrêté électoral et de la sécurisation du scrutin :

Étapes du scrutin	Objet de la consultation
Préparation	**Modalités d'organisation :** Avis sur le calendrier, les horaires et les lieux de vote – et toutes motions présentes dans l'arrêté.
Préparation	**Vote électronique :** Choix du mode de scrutin également présent dans l'arrêté (ou des critères de choix du prestataire).
Campagne	**Règles de propagande** précisées dans l'arrêté.
Candidatures	**Recevabilité :** Examen de l'éligibilité des candidatures.
Scrutin	**Surveillance :** Présence de délégués du CEC lors du scellement de l'urne.
Clôture	**Dépouillement :** Surveillance de l'ouverture de l'urne électronique (clés de chiffrement).

Ainsi, lors de la fixation des « règles du jeu », **l'établissement doit soumettre le projet d'arrêté électoral au CEC**. Si le CEC ne peut pas « bloquer » techniquement l'arrêté (le pouvoir de décision final appartient au Président), un avis négatif ou un manque de consultation sur un point majeur expose l'élection à une annulation par le Tribunal Administratif pour vice de procédure.

Lors du dépôt et de la validation des listes, le CEC examine si chaque liste respecte l'alternance femmes/hommes et si les candidats sont bien inscrits sur les listes électorales en cas de litige. Ainsi, *« Si le président ou la présidente constate l'inéligibilité d'un candidat, il recueille par tout moyen l'avis du comité électoral consultatif dans le délai prévu dans l'arrêté portant organisation des élections*. » (Art. 36 du RI)

Enfin, dans le cadre d'un vote électronique, les délégués de listes de candidats – par ailleurs représentés au sein du CEC -, détiennent une partie des clés de chiffrement (transmises par SMS et confirmées par email). Ils peuvent demander l'inscription de toute observation ou réclamation au procès-verbal (PV) de dépouillement, ce qui constitue la base juridique de tout recours ultérieur.

Il est important de noter que le CEC reste **consultatif**. Il ne peut pas :

- ❖ Modifier le cadre réglementaire précisé par l'établissement (ex : changer le mode de scrutin proportionnel au plus fort reste imposé par le Code de l'éducation, décider du mode de scrutin, etc.).
- ❖ Se substituer au pouvoir de police du Président (qui peut suspendre la propagande en cas de trouble à l'ordre public).
- ❖ Valider une liste qui ne respecterait pas le principe de l'alternance femmes/hommes, même s'il y était favorable, sauf exception (Ex : Dans le cas où un collège électoral serait composé à 100% d'hommes, on ne peut alors pas garantir l'alternance femmes-hommes.).

Si le CEC a parfaitement joué son rôle lors du scrutin – très limité par le cadre légal national – ses membres peinent à trouver un réel intérêt à ce comité, perçu à la fois comme garant indispensable et « chambre d'enregistrement ».

2. Dépasser le sentiment de « chambre d'enregistrement »[2]

L'analyse des entretiens conduits par la Mission avec quelques listes représentées au CEC révèle un paradoxe : si les élus reconnaissent la qualité du travail technique fourni par la Cellule d'Appui Institutionnel (CAI), ils expriment une frustration réelle quant au rôle qui leur ait confié au sein du CEC.



- **Une mission de garantie indispensable et un principe de confiance :** Pour certains élus, le CEC joue un rôle de garantie et de légitimation du travail de la Cellule des Affaires Institutionnelles (et des autres services impliqués dans l'organisation). Dans leur majorité, les membres du CEC tiennent ainsi une posture de pleine confiance dans les choix organisationnels opérés par la CAI et l'établissement pour organiser le scrutin.
- **Une frustration sur la co-construction :** Plusieurs organisations expriment cependant le sentiment d'intervenir sur des textes déjà « figés ». L'administration est perçue comme arrivant avec un calendrier et des arrêtés déjà finalisés, limitant le CEC à **un rôle de « chambre d'enregistrement » ou de simple « caution »**.

 Sans attendre une corédaction ne relevant pas de leurs compétences juridiques, les élus seraient sensibles à une implication plus en amont pour – s'ils le souhaitent – avoir un réel droit de regard et d'amendement.[3]

[2] **Toutes les difficultés pointées du doigts au long du rapport font l'objet de recommandations spécifiques à la fin de chacune des grandes parties de ce rapport et listées en fin de rapport.**

[3] Un représentant souligne cependant une évolution positive lors des élections de composantes début 2026 : à cette occasion, le CEC a bénéficié d'une consultation plus approfondie ayant mené à des modifications de l'arrêté électoral.

Ainsi, même s'ils sont globalement satisfaits (ou parfois résignés) du rôle qui leur est confié au sein du CEC, les élus souhaiteraient être **davantage impliqués** (malgré l'absence d'obligation légale) sur trois aspects au moins **: le calendrier, le mode de scrutin et le contenu de l'arrêté électoral.**

Concernant le choix du mode de scrutin, les membres du CEC regrettent – pour partie – de ne pas être réellement consultés sur le choix du mode de scrutin et le choix des prestataires (ou des critères du marché public). Si le mode de scrutin dématérialisé est malgré tout globalement accepté (excepté pour certaines organisations syndicales ayant manifesté leur opposition), son processus d'adoption fait ainsi débat.

- **Un choix perçu comme imposé :** Certains élus regrettent que le passage au vote électronique soit présenté comme une information acquise plutôt que comme un sujet de consultation réelle.
- **Un choix peu éclairé :** Un élu interrogé sur le choix du prestataire regrette de ne pas avoir **accès aux critères de sélection** et ainsi de ne pas pouvoir, légitimement et en connaissance, « valider ce choix ». A noter toutefois que les choix du changement de prestataire et des critères déterminants l'ayant motivé – sur demande du CEC – ont été expliqués lors de la session d'adoption de l'arrêté électoral en octobre (**Recommandation 2**).

Concernant le calendrier, ce dernier a fait l'objet de réserves convergentes de la part de l'ensemble des membres du CEC interrogés – et plus largement des ORE, portant à la fois sur sa publication/communication et sur sa méthode de fixation.

- **Une implication trop tardive du CEC :** Les membres regrettent d'être saisis en septembre, au moment de la rentrée, alors que le calendrier de publication est très contraint et que le temps manque donc pour formuler d'éventuelles propositions de modifications à l'arrêté. Ils soulignent que si le comité était réuni plus tôt (avant l'été), il pourrait réellement peser sur les arbitrages de l'arrêté et les « règles du jeu » (**Recommandation 1**).
- **Un calendrier publié trop tardivement pour les usagers :** Les organisations étudiantes regrettent quant à elles ce manque d'anticipation dans la communication du calendrier de campagne qui, selon eux, permettrait de rallonger leur temps de sensibilisation des étudiants et, pourquoi pas, susciter des candidatures spontanées qui faciliterait la constitution de leurs listes (**Recommandation 3**).

De manière générale, les membres du Comité Électoral Consultatif s'accordent sur le contenu de l'arrêté électoral et n'auraient pas, sur le fond, proposé d'amendements majeurs (hormis le rejet du mode de scrutin par certains élus). Toutefois, une **consultation plus anticipée** aurait favorisé une maîtrise accrue de ce document qui constitue le socle de leur mission consultative (avec cependant une difficulté à mobiliser les étudiants avant l'été).

2. Les « règles du jeu » : un cadre normatif et technique sécurisé et assimilé

Un scrutin réussi repose également sur des règles du jeu bien établies, transmises avec clarté, adoptées et partagées par l'ensemble des parties prenantes. Pour les élections de 2025, ce cadre a été structuré autour de trois piliers complémentaires : le Règlement intérieur (RI), l'arrêté électoral et les modalités techniques du vote électronique. Malgré une élaboration conflictuelle du nouveau Règlement intérieur en amont du scrutin, ce cadre réglementaire a été globalement bien appliqué par les acteurs et permis un scrutin relativement serein.

A. L'épisode du règlement intérieur

Le scrutin de 2025 s'est ouvert dans un climat institutionnel singulier, marqué par la révision du Règlement Intérieur (RI) de Nantes Université. Ce document, qui n'avait pas été mis à jour depuis juillet 2020, constituait un préalable, jugé indispensable par l'établissement, pour stabiliser les « règles de vie » avant l'ouverture de la campagne électorale.

L'actualisation répondait – selon l'établissement - à une double nécessité, à la fois légale et pédagogique :

1. **Mise en conformité réglementaire :** Intégration des évolutions législatives impératives, comme le passage du CHSCT à la **F3SCT** et le renforcement des dispositifs de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles (VSS).
2. **Clarification de la vie démocratique :** Traduction opérationnelle des conclusions de la **Conférence de consensus d'avril 2025**[4], visant à expliciter le cadre du débat étudiant (distribution de matériel de propagande, usage des réseaux sociaux, organisation des réunions publiques).



La révision du RI a cristallisé les lignes de fracture au sein de la communauté universitaire dans un contexte politique national sensible. Face aux vives contestations exprimées, un travail de concertation approfondi a été mené entre septembre et octobre 2025 à travers l'ensemble des instances (CA, CAc, CVE, CSA). Ces débats ont mis en lumière au moins deux points de friction majeurs : les modalités d'accès des personnes extérieures aux locaux et les délais de réservation des salles, perçus par certains comme une entrave au droit de réunion et à la liberté d'expression.

Face à ces résistances, l'administration a adopté une stratégie de flexibilité, privilégiant la gestion par l'amendement pour permettre l'adoption du texte. Cette démarche a abouti à une avancée significative : l'article 4.1 du nouveau RI précise ainsi que la présence d'étudiants extérieurs lors des opérations de propagande est admise, sous réserve de ne pas perturber le bon fonctionnement du service et de pouvoir justifier de leur statut par une carte d'étudiant.

Bien que l'arrêté électoral ait été publié avant l'adoption définitive du RI par le Conseil d'Administration, le 17 octobre 2025, son article 8 en garantissait l'application par anticipation. Cette sécurisation juridique, confirmée par l'absence de recours devant le Tribunal Administratif, a permis de sanctuariser le cadre de la campagne.

Cette « collision calendaire » – le rappel de règles perçues comme restrictives dans une situation politique nationale très conflictuelle – a pu nourrir en octobre les accusations de déni démocratique portées par les syndicats étudiants à Nantes Université. Ainsi cet épisode faisait craindre une contestation des règles sur le fond au moment du scrutin de novembre et un climat aussi tendu qu'en 2023. Néanmoins, le scrutin n'a finalement pas été le théâtre de la résurgence du conflit**. Seul l'arrêté de suspension de la propagande adopté le dernier jour du scrutin sera fortement contesté par les ORE**.

B. L'arrêté électoral : Un cadre réglementaire assimilé

[4] Conférence de consensus organisée en avril 2025 par la Mission démocratie universitaire autour des modalités du débat politique étudiant. Plus d'informations : https://www.univ-nantes.fr/universite/vision-strategie-et-grands-projets/conference-de-consensus-modalites-du-debat-etudiant-sur-les-campus

L'arrêté n° CAI_2511-01_elec portant organisation des élections de renouvellement des collèges usagers aux Conseils d'administration, académique et des pôles Humanités, Sociétés, Santé et Sciences et Technologie de Nantes Université, constitue la véritable « loi » du scrutin. Validé par le Comité Electoral Consultatif avec une nette majorité (12 votes favorables, 2 défavorables et 1 abstention), ce document décline l'ensemble des modalités opérationnelle de l'élection.

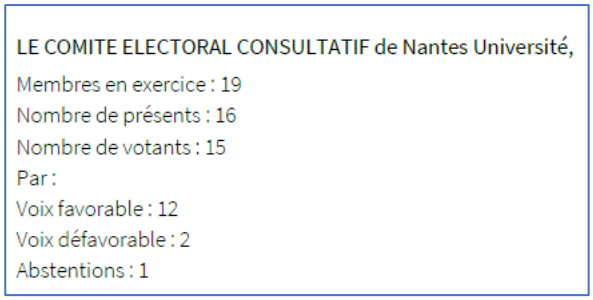

LE COMITE ELECTORAL CONSULTATIF de Nantes Université,
Membres en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 15
Par :
Voix favorable : 12
Voix défavorable : 2
Abstentions : 1

Figure 1- AVIS N°CEC_251006-01

En 2025, le COPIL a fait le choix de garder une structure et un contenu très similaires à l'arrêté de 2023 sans inclure les nouvelles dispositions du Règlement intérieur toujours en cours de négociations au moment de l'adoption de cet arrêté[5].

L'arrêté présente et explicite les garanties de sécurité et l'ensemble des « règles du jeu » entourant scrutin, comprenant notamment :

- **La sécurisation technique du vote :** C'est le socle de la confiance technique, souvent opposé par l'administration aux critiques politiques :
 - **Le scellement :** L'arrêté impose une procédure de scellement des urnes électroniques avant l'ouverture du scrutin, constaté par les membres du Bureau de vote et le prestataire.
 - **Le chiffrement :** Le texte précise que les bulletins sont chiffrés dès l'émission du vote sur le poste de l'électeur et ne sont déchiffrés qu'au moment du dépouillement par l'activation conjointe des clés de chiffrement (détenues par les membres du Bureau de vote).
 - **Le contrôle du bureau de vote :** L'arrêté précise la composition et le rôle de surveillance attribué au bureau de vote centralisateur pour l'ensemble des opérations de vote.

- **Les règles de recevabilité des candidatures :** Le texte impose des exigences fortes pour garantir la représentativité et l'alternance des sexes :
 - **L'alternance des sexes :** Si l'arrêté ne rappelle pas les règles d'alternance femmes/hommes dans la constitution des listes, elle est cependant légalement obligatoire (art. L719-1 du code de l'éducation). Ainsi, chaque liste doit respecter une alternance femmes/hommes (d'autres identités de genre étant par ailleurs reconnues par l'Université). Son non-respect, même partiel, entraîne l'irrecevabilité de la liste entière sans possibilité de recours gracieux après la clôture.
 - **La représentativité statutaire – les doctorants :** l'arrêté précise l'obligation de faire figurer au moins 1 doctorant sur les listes de candidats du Conseil académique (pour chacun des quatre pôles). Si cette obligation n'est pas une contrainte juridique nationale, elle est cependant imposée par les Statuts de Nantes Université (*titre 9 – article V du RI d'application des Statuts*) afin de garantir une certaine représentativité qui fait sens au sein du CAc. L'analyse de la Mission montre que cette règle statutaire est vécue comme un verrou logistique complexe, faute, sans doute, d'une communication ciblée vers ce public spécifique (les doctorants).

[5] A noter qu'à la suite de ce scrutin, l'arrêté électoral des élections en composantes en mars 2026 a fait, lui, l'objet de modifications afin d'intégrer – déjà – les quelques « leçons » de novembre 2025.

- **La représentativité des listes :** Au CA : « *chaque liste assure la représentation d'au moins trois des pôles de Nantes Université et d'au moins un établissement-composante*. ». Aux Conseils de pôles : « *Les deux premiers candidats de chaque liste doivent être respectivement issus de composantes différentes.* ». Pour le Conseil Humanités en particulier : « *Conformément à l'article 17 du règlement intérieur du pôle Humanités, les listes sont composées de candidats issus de quatre composantes du pôle.* ». Pour le Conseil Sociétés en particulier : « *Conformément à l'article 16 du règlement intérieur du pôle Sociétés, les listes sont composées de candidats représentant au minimum trois composantes du pôle et tendent à assurer également la représentation des 3 cycles de formation*. ». Pour les Conseils Santé et Sciences et Technologie : « *les listes sont composées de candidats représentant au minimum trois composantes du pôle.* ».

- **La complétude :** Pour être recevable, une liste doit présenter un nombre de candidats égal à au moins 50% des sièges à pourvoir. Pour le Conseil Académique (CAc), cela représente un défi logistique important pour les ORE, avec 18 sièges titulaires et 18 suppléants à couvrir potentiellement (répartis en 6 collèges).

❖ **L'encadrement de la propagande et le vide juridique des "soutiens"** : Si l'arrêté est précis sur la forme, il présente des zones de friction sur le fond :

- **Usage des listes de diffusion :** L'arrêté définit les modalités qui encadrent la propagande électronique. Toutefois, il reste volontairement et naturellement « flou » concernant le contrôle du contenu des messages diffusés par les ORE (en dehors du cadre naturel de la diffusion de propos « illégaux ») – ce dernier pouvant difficilement faire l'objet d'un contrôle strict *a priori*.
- **Gestion des soutiens :** Bien que l'arrêté permette de faire figurer des logos et des soutiens sur les bulletins, il n'organise pas, volontairement, la vérification de ces derniers. Cette liberté a pu créer quelques confusions au cours du scrutin de novembre et devient source de contentieux potentiels[6] (Voir partie 3.C).

❖ **La répartition des sièges et les collèges (CAc et CA) - Le fléchage des sièges :** L'arrêté précise enfin la répartition des sièges au Conseil Académique (CAc) par pôles (Santé, Humanités, etc.) et précise le mode de scrutin.

[6] Corrigé par l'arrêté électoral le plus récent : « *Chaque liste peut préciser son appartenance ou le soutien dont elle bénéficie. Les soutiens aux candidatures ne peuvent émaner que de personnes physiques ou d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901, ou d'organisations syndicales régulièrement déclarées. Tout soutien revendiqué doit être accompagné d'un justificatif écrit permettant d'en vérifier l'authenticité. L'établissement peut procéder à un contrôle ciblé ou aléatoire des soutiens déclarés afin de vérifier leur conformité avec les règles prévues. La production de soutiens inexacts ou mensongers est susceptible d'entraîner l'irrecevabilité du soutien et d'exposer son auteur à des suites disciplinaires*. » - Article 7 de l'Arrêté N° CAI_2603-01bis_elec portant organisation des élections de renouvellement des collèges A, B, BIATSS et usagers au sein des conseils de diverses composantes et pôle, publié le 24 février 2026.

Malgré la technicité du document, les entretiens confirment une **appropriation satisfaisante et une bonne compréhension du cadre** par les acteurs politiques. Si la lecture exhaustive de l'arrêté électoral n'est pas systématique chez tous les candidats, un processus de transmission efficace s'est mis en place au sein des organisations : les bureaux et les têtes de liste expérimentées ont agi comme des **relais pédagogiques essentiels**, garantissant ainsi la conformité des pratiques de leurs colistiers.



À l'inverse, les dispositifs d'accompagnement innovants (tel le webinaire « Se porter candidat » animé par le VPE) ont finalement été peu mobilisés, ce qui donne à penser que, pour les organisations, la légitimité et la connaissance de la règle passent d'abord par leurs propres structures syndicales plutôt que par l'institution. Il pourrait toutefois s'avérer pertinent **de poursuivre ou appuyer l'ouverture de ces temps d'information** à l'ensemble du corps étudiant, au-delà des seules listes constituées. Une telle ouverture favoriserait l'émergence de candidatures isolées ou de nouveaux engagements, offrant à ces étudiants une meilleure visibilité sur le fonctionnement du scrutin et facilitant, par ricochet, leur rapprochement avec les organisations représentatives (**Recommandation 11**).

Pour autant, si la règle est claire, sa **mise en œuvre opérationnelle est restée complexe**, comme en témoignent les difficultés rencontrées par les listes pour finaliser leurs candidatures.

3. Des obstacles à la constitution des listes : entre logistique et verrous réglementaires

Malgré une connaissance globale des règles, les entretiens menés par la Mission révèlent que la constitution des listes s'apparente à un défi logistique complexe. Trois facteurs structurels limitent la capacité des organisations à mobiliser les étudiants.

A. Le défi du recrutement : doctorants, élections multiniveaux et calendrier

Les entretiens effectués avec les organisations étudiantes candidates ainsi que les dépôts de listes très tardifs sur ce scrutin témoignent de la difficulté des ORE à constituer des listes complètes face à une sédimentation complexe de contraintes pesant sur le recrutement :



- **Une temporalité contrainte :** La publication de l'arrêté en octobre pour un scrutin en novembre limite, selon les ORE, la fenêtre de recrutement, particulièrement pour les nouveaux arrivants. Le manque d'anticipation force ainsi les ORE à recruter dans l'urgence, au détriment de la pédagogie sur le mandat (**Recommandation 3**).

- **Le cas spécifique des « Doctorants » :** Trouver des doctorants est décrit comme un défi majeur, particulièrement dans certains pôles comme en « Sociétés » ou « Santé ». Ces derniers sont peu disponibles et doivent parfois – selon les ORE – « *obtenir l'accord de leur directeur de laboratoire pour s'engager* »[7]. Le manque de disponibilité et le sentiment d'éloignement des doctorants vis-à-vis des enjeux de gouvernance centrale compliquent la formation de listes

[7] Cet argument est intéressant à analyser et rend compte, soit d'une méconnaissance de la fonction de doctorants par les étudiants, soit d'un encadrement trop strict, à interroger et corriger, de la fonction par certains laboratoires ou directeurs de thèse.

transversales. Pour les listes candidates, le recrutement de doctorants est souvent le dernier verrou bloquant la finalisation d'une liste au CAc, ce qui fragilise la représentativité de ce corps dans les instances. La recherche de candidats doctorants devient alors un verrou administratif subi plus qu'une opportunité de représentation (**Recommandation 7**).

Les doctorants n'étant par ailleurs pas insérés dans les mêmes milieux et espaces que les étudiants, les ORE peinent à les connaître. Ainsi bien que l'article D719-1 du Code de l'éducation les rattache sans ambiguïté au collège des « usagers », leur implication est freinée par leur statut hybride de « chercheur en formation ».

- **Le « casse-tête » multiniveau :** L'architecture du scrutin (5 sièges au CA, 18 au CAC et 4 à 5 par Pôle), imposant la constitution simultanée de listes pour le CA, le CAc et les Conseils de pôles, exige un volume de candidats difficile à absorber. Cette dispersion des efforts, couplée à l'exigence d'alternance femmes/hommes sur chaque feuillet, crée un effet de saturation.

Pour pallier cet effet de saturation, les listes ont pu s'appuyer sur la liberté offerte par l'article 78 des Statuts de Nantes Université, qui autorise le cumul de mandats dans plusieurs conseils. Néanmoins, les ORE expriment le besoin d'un appui accru de l'établissement pour sensibiliser le public étudiant dès la rentrée.

Si l'existence d'un « Statut de l'élu » est une avancée, elle ne résout pas le besoin de « flux » nécessaire lors de la période de dépôt. Une communication institutionnelle plus robuste, ciblant spécifiquement la fonction d'élu en début d'année, permettrait sans doute de mieux préparer le terrain pour les ORE et de faciliter le recrutement hors des réseaux syndicaux traditionnels.

B. L'insécurité juridique limitée liée à la validation *in extremis*

Le processus de vérification des candidatures par les services de l'université a soulevé, au sein de certaines Organisations Représentatives Étudiantes (ORE), des interrogations quant à une possible rupture d'égalité en fin de procédure :

- **Le point de vue des organisations :** Certains élus ont souligné la réception d'une validation définitive de leurs listes trop proche de l'échéance (ex : 11h40 pour une clôture à 12h00). Ce délai réduit, selon eux, toute marge de manœuvre en cas d'erreur de dernière minute (ex : candidat présent sur deux listes, erreur d'alternance).

Ce constat peut questionner la nécessité d'une période de pré-vérification néanmoins il nécessite d'être mis en perspective. Bien que la situation puisse être vécue comme une insécurité juridique, elle résulte pour une large part d'un dépôt effectif des dossiers par les listes très proche de la date limite. Malgré les rappels fréquents du calendrier et le soutien actif de la Cellule d'Appui Institutionnel (CAI), certaines ORE ont fait le choix – sans doute contraint par les difficultés à constituer leurs listes – de dépôts tardifs, privant ainsi l'administration de la possibilité d'un contrôle préalable dans des délais plus confortables.

Aussi, la CAI opère déjà – de manière informelle – un pré-contrôle et suivi quotidien des dépôts, relançant proactivement les listes n'ayant pas finalisé leurs dépôts. Ce travail d'accompagnement administratif est essentiel pour limiter les risques d'irrecevabilité et dépassement de date limite.

Plutôt que d'envisager une formalisation lourde d'une procédure de « pré-vérification » – qui pourrait paradoxalement déresponsabiliser les organisations – la solution réside sans doute dans le **renforcement de la sensibilisation et de la responsabilisation des ORE**. L'enjeu est de les accompagner vers une culture de l'anticipation, garantissant ainsi

que le contrôle administratif s'effectue dans des conditions de sérénité optimales pour toutes les parties prenantes (**Recommandation 8**).

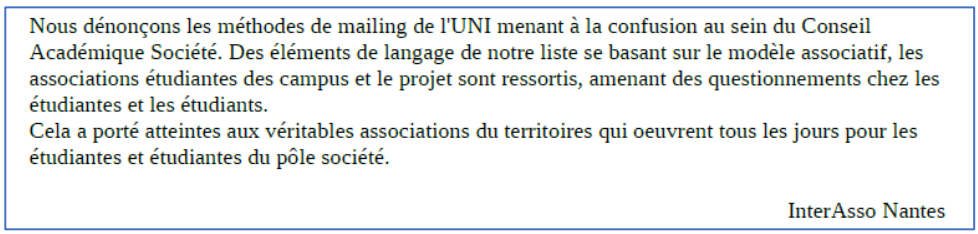
C. La sincérité des soutiens et candidatures : un vide réglementaire source de conflits

Le dernier point de friction majeur identifié par les entretiens et par les déclarations annexées au procès-verbal de dépouillement concerne la **gestion des logos et des soutiens affichés sur les professions de foi**.

Si l'article D719-23 du Code de l'éducation autorise les listes à revendiquer des soutiens sur leurs déclarations de candidatures et professions de foi, l'arrêté électoral du scrutin de 2025 a maintenu, volontairement, une posture de neutralité prudente. Il dispose ainsi :

> « *L'université décline toute responsabilité quant à la réalité des appartenances ou des soutiens dont se prévalent les listes de candidats, ces dernières restant seules responsables de leurs déclarations d'appartenance ou de soutien*. »
> (Art. 6 de l'arrêté).

Si **l'établissement a fait le choix de la souplesse administrative**, l'absence de vérification des soutiens a toutefois atteint ses limites à l'occasion de ce scrutin.
Le défaut de vérification a transformé la communication électorale en un terrain de confrontation éthique. Sans contrôle, l'affichage de soutiens jugés abusifs par certaines ORE, est devenu un levier de confusion délibérée, pouvant altérer la sincérité du débat démocratique. Le procès-verbal de dépouillement témoigne de cette dégradation du climat politique, illustrée notamment par la dénonciation explicite des méthodes de l'UNI Nantes par InterAsso Nantes. (*cf extrait du PV ci-dessous*)


Nous dénonçons les méthodes de mailing de l'UNI menant à la confusion au sein du Conseil Académique Société. Des éléments de langage de notre liste se basant sur le modèle associatif, les associations étudiantes des campus et le projet sont ressortis, amenant des questionnements chez les étudiantes et les étudiants.
Cela a porté atteintes aux véritables associations du territoires qui oeuvrent tous les jours pour les étudiantes et étudiantes du pôle société.

InterAsso Nantes

Figure 2- Extrait de la déclaration de InterAsso Nantes annexée à l'arrêté de proclamation des résultats.

En laissant les listes s'auto-déclarer sans exiger de justificatifs, l'institution s'est retrouvée dans une position paradoxale : garante de la logistique du vote, mais impuissante à garantir la loyauté de l'information délivrée à l'étudiant**.**

Aussi, sur un sujet voisin, l'UNI Nantes dénonce – dans sa déclaration annexée à l'arrêté de proclamation des résultats (voir ci-dessous), le dépôt selon eux « de manière fallacieuse » d'une liste de la Cocarde Etudiante, interrogeant ainsi la possibilité d'un **contrôle de la sincérité des candidatures et le cas éventuel de « candidatures subies ».**

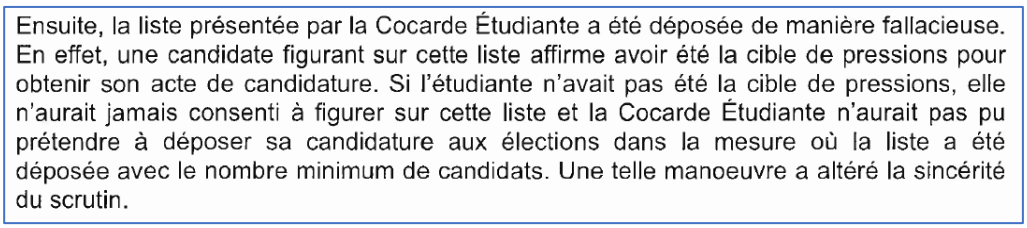

Ensuite, la liste présentée par la Cocarde Étudiante a été déposée de manière fallacieuse. En effet, une candidate figurant sur cette liste affirme avoir été la cible de pressions pour obtenir son acte de candidature. Si l'étudiante n'avait pas été la cible de pressions, elle n'aurait jamais consenti à figurer sur cette liste et la Cocarde Étudiante n'aurait pas pu prétendre à déposer sa candidature aux élections dans la mesure où la liste a été déposée avec le nombre minimum de candidats. Une telle manoeuvre a altéré la sincérité du scrutin.

Figure 3- Extrait de la déclaration de l'UNI Nantes annexée à l'arrêté de proclamation des résultats.

A noter à ce sujet, que si un contrôle de chaque candidature est administrativement compliqué (en dehors des déclarations de candidature), le système *LegaVote* semble y répondre en partie au moins en **imposant à chaque candidat de confirmer individuellement sa candidature en ligne**.

Cet épisode souligne que la « souplesse » administrative, bien qu'initialement conçue pour faciliter le processus, a fini par peser sur la sérénité du scrutin. L'exigence de sincérité du scrutin, pilier fondamental de la démocratie universitaire, nécessite désormais un cadre normatif plus robuste. Cette leçon a été pleinement intégrée par l'établissement : le nouvel arrêté de février 2026 marque une rupture en imposant la production de justificatifs écrits pour tout soutien revendiqué. Ce changement de doctrine passe d'un modèle de confiance déclarative à un modèle de responsabilité contrôlée, indispensable à la préservation de la probité électorale (**Recommandation 6**).

4. Le choix du prestataire de vote électronique : sécurisation et transition numérique

Le scrutin 2025 a été marqué par un **renouvellement des outils de dématérialisation et des dispositifs d'audit.** L'établissement a en effet décidé de renouveler son choix pour la dématérialisation via le prestataire ***LegaVote***. En respectant les recommandations de la CNIL (délibération n°2019-053), l'établissement choisit un système qui garantit l'anonymat, le chiffrement des bulletins et l'intégrité de l'urne électronique et missionne une nouvelle société d'audit indépendante pour contrôler le système et procéder au scellement des urnes.

Au-delà de son aspect purement légal et technique, le choix du prestataire répond finalement à un double impératif de **modernisation et de renforcement de la confiance**. Le changement de prestataire pour l'audit garantit, quant à lui, un « regard neuf » sur les procédures de scellement et de sincérité du vote et la transition vers un nouveau prestataire de vote électronique s'inscrit dans une démarche d'optimisation globale du dispositif électoral.

Ainsi, l'étude de marché effectuée par la CAI dans le cadre du marché public (et résumé dans le tableau ci-contre) permet à ***LegaVote*** **de se distinguer des autres prestataires concernant au moins 7 critères comparatifs** :

1. La collecte des candidatures (intégrée avec signature numérique) ;
2. La gestion des listes électorales/rectification ;
3. L'authentification forte ;
4. La conformité CNIL ;
5. L'accompagnement juridique ;
6. L'accessibilité ;
7. La confidentialité.

Tableau comparatif des offres - prestation vote électronique - élections de novembre 2025

Critères	Kercia	Gedivote	LegaVote
Collecte des candidatures	collecte en option : risque que le prestataire ne soit pas parfaitement calibré pour respecter les délais légaux	ok (dépôt, validation/refus, photo, profession de foi)	**Module de collecte des candidatures intégré avec signature numérique**
Gestion des listes électorales / rectification	basique	standard	**Module spécifique de gestion des inscriptions/rectifications**
Authentification	authentification par mail + demande de mot de passe par SMS	Authentification faible (par mail uniquement)	**Authentification forte (identifiants + code SMS/serveur vocal)**
Conformité CNIL	expertises multiples	tests trimestriels	**Infrastructure certifiée SecNumCloud**
Accompagnement juridique	Support limité	Cabinet Bensoussan	**Juriste interne + AIPD + modèles d'arrêtés**
Accessibilité	RGAA / WCAG	standards handicap évoqués mais pas de certification	**certification 100% RGAA4**
Assistance électeurs	Hotline 24/7	Hotline 24/7	Hotline 24/7
Archivage & destruction	Conforme	Certificat de destruction	Archivage 2 ans + PV destruction
Confidentialité, secret du vote, scellement, anonymisation	mention de scellement, mais moins de garantie forte sur anonymisation ou séparation stricte des identités de vote	mention de scellement mais moins de visibilité sur l'anonymisation, le niveau de cryptage, etc	**scellement, audit, infrasctructure sécurisée**

Figure 4 - Tableau comparatif des offres de prestation de vote électronique - CAI, 2025.

Cette transition, comparée avantageusement aux expériences d'autres établissements (ex : École Centrale), témoigne d'une volonté d'optimisation globale du dispositif électoral.

Le scrutin de 2025 marque ainsi la consolidation du choix technologique de Nantes Université. Bien que le dépôt en ligne ne soit pas une obligation réglementaire, **l'ensemble des listes étudiantes a opté pour ce mode opératoire**, confirmant son adoption massive par les usagers.



Les entretiens menés avec les candidats révèlent **un consensus sur l'efficacité du portail de dépôt numérique**. La dématérialisation est perçue comme un réel progrès supprimant les contraintes logistiques. Il permet un dépôt plus rapide et moins contraignant lorsque les ORE doivent déposer de nombreuses candidatures.

Les élus soulignent ainsi la fluidité de l'interface et la simplification administrative qu'offre la dématérialisation. **La barrière à l'entrée technique est jugée, *a priori*, inexistante**.

Aussi, les responsables des ORE et têtes de listes ont souvent pris en main le dépôt des candidatures et guidé leurs candidats dans cette démarche. Cet accompagnement interne, couplé au soutien institutionnel de la CAI en temps réel – salué par les acteurs –, a ainsi facilité les démarches électroniques.

La mission soulève cependant **deux points de vigilance** exprimés en COPIL et qui – non spécifiques au vote électronique [8] – devraient néanmoins faire l'objet d'une attention particulière pour les futurs scrutins.



- **Risque de relance ciblée :** L'accès aux listes d'émargement en temps réel, bien qu'utile aux assesseurs, présente un risque de dérive. La Mission rappelle qu'une utilisation de ces données pour identifier et relancer les électeurs n'ayant pas encore voté constituerait une rupture d'égalité caractérisée et une pression indue sur les usagers, ouvrant la voie à des recours en annulation. Cette prescription vaut en cas de vote à l'urne ou de vote électronique, elle semble cependant facilitée par l'outil électronique. Bien qu'un tel usage abusif soit difficile à contrôler techniquement, une sensibilisation accrue des différents acteurs semble essentielle (**Recommandation 4**).
- Enfin, bien que globalement performant, le système a révélé quelques **limites administratives résiduelles – non propres à un scrutin en ligne**. Des difficultés concernant la gestion du genre ou la saisie des noms d'étudiants internationaux ou noms composés ont été signalées. Ces anomalies, **inhérentes à la complexité des bases de données** et à la diversité des situations personnelles, doivent faire l'objet d'une vigilance accrue lors des prochaines phases de paramétrage même si elles ne peuvent être techniquement corrigées. Ce point de vigilance doit être partagé avec les **services administratifs chargés de la remontée de ces listes** (**Recommandation 5**).

Ces observations appellent à une vigilance permanente concernant la dématérialisation. Si le vote électronique est devenu la norme pour répondre aux exigences de participation (bien que la recherche à ce sujet soit encore divisée), il fait l'objet de critiques persistantes sur la « déshumanisation » du débat politique et la difficulté de contrôle par les

[8] Les recommandations et analyses critiques présentées dans ce rapport s'inscrivent dans le prolongement et en complémentarité des précédentes positions exprimées par la MDU au sujet du vote électronique. Dans sa note, du 9 juillet 2021, à la présidence et intitulée « Note sur un possible déploiement du vote électronique au sein de l'Université de Nantes », la Mission soulignait déjà les points de vigilance majeurs inhérents à la sécurisation d'un scrutin électronique. Cette réflexion mettait en lumière les défis persistants liés aux principes fondamentaux du vote, notamment en ce qui concerne la transparence et le contrôle partagé des opérations électorales. À ce titre, la Mission rappelle que, si le vote électronique constitue une facilité fonctionnelle, il ne saurait, en l'état des technologies actuelles et des garanties offertes, être considéré comme un substitut équivalent au vote physique à l'urne en termes de confiance démocratique.

citoyens. Ces réserves, exprimées notamment par certaines organisations syndicales, soulignent que l'efficacité technique ne saurait se substituer à une pédagogie constante sur les garanties démocratiques du scrutin. L'institution doit donc maintenir un niveau d'exigence maximal dans la transparence des procédures pour prévenir tout sentiment de défiance.

Les résultats de l'enquête EFVU (Evaluation des Formations et de la Vie Universitaire) qui intégrait en 2026, des questions propres à la participation étudiante au scrutin de novembre 2025, semble confirmer l'attente – y compris du côté des étudiants – d'un renforcement de la transparence et de la visibilité du processus (14%).[9]

5. RECOMMANDATIONS 1 à 8

L'efficacité du portail numérique et l'assimilation du cadre réglementaire par les candidats met paradoxalement en lumière les obstacles « politiques » et « juridiques » qui subsistent. **Si la plateforme comme la clarté des règles facilitent le *contenant* (le dépôt), elle ne peut résoudre les difficultés liées au *contenu* (la constitution des listes).** SI ces difficultés ne peuvent pas toutes être surmontées par l'établissement ou par une modification des règles, certaines recommandations peuvent être formulées.

Au regard de ces échanges, la Mission formule les préconisations suivantes :

RECOMMANDATIONS
« PREPARATION DU SCRUTIN ET CADRE REGLEMENTAIRE »

- **RECOMMANDATION 1 : Installation anticipée du Comité Électoral Consultatif (CEC)**
 Nommer et installer le CEC dès le printemps/été précédant le scrutin de novembre, afin de : 1) Permettre au CEC d'influer réellement sur les décisions stratégiques (contenu de l'arrêté) avant qu'elles ne soient arbitrées et ainsi éviter le sentiment de « chambre d'enregistrement ».

- **RECOMMANDATION 2 : Transparence sur le choix du prestataire de vote électronique**
 Transmission du cahier des charges technique aux membres du CEC pour garantir une transparence totale sur les critères de sélection du prestataire, afin de : 1) Légitimer le choix technologique auprès de la communauté dès la phase d'achat – y compris parmi les plus réticents à ce mode de scrutin ; 2) Permettre aux membres du CEC de s'approprier les garanties de sécurité (chiffrement, anonymat) bien avant les opérations de scellement.

- **RECOMMANDATION 3 : Anticipation de la publication du calendrier électoral**
 Fixer et surtout, communiquer, le calendrier des opérations électorales dès la fin de l'année universitaire précédente (été) pour un scrutin en novembre afin de : 1) Favoriser le renouvellement ; 2) Permettre aux listes d'identifier des candidats dès l'été pour pallier le stress du calendrier de rentrée ; 3) Donner un temps de

[9] Cf. Résultats enquête EFVU 2026. Les commentaires et pistes d'amélioration évoquées se basent sur **396 répondants** parmi les étudiants ayant pris part au scrutin et répondu à l'enquête (pour près de 40 000 étudiants).

préparation suffisant aux listes moins expérimentées pour s'organiser ; 4) Inscrire le rendez-vous électoral dans les supports d'accueil de septembre pour une sensibilisation précoce.

- **RECOMMANDATION 4 : Sensibilisation à l'accès aux données du scrutin**
 Clarifier avec le prestataire les droits d'accès des délégués et assesseurs à l'avancée du vote et/ou poursuivre et renforcer la sensibilisation des acteurs sur les risques de relance ciblée afin de : 1) Prévenir tout usage des listes d'émargement à des fins de relance nominative des abstentionnistes, pratique constitutive d'une rupture d'égalité et d'un risque de recours ; 2) Garantir que l'accès aux statistiques de participation serve uniquement à la surveillance de la sincérité du scrutin et non à des stratégies de campagne en temps réel ; 3) Rappeler aux listes que les relances aux votants sont déjà faites de manière neutre par *LegaVote*.

- **RECOMMANDATION 5 : Fiabilisation du paramétrage technique des bases « usagers »**
 Maintenir une vigilance particulière concernant les limites techniques résiduelles liées à la complexité des bases de données « usagers » dans les phases de paramétrage de la plateforme (genre, noms, statut…) et dans la transmission des listes par les services.



RECOMMANDATIONS « DEPOT DE CANDIDATURES ET CONSTITUTION DES LISTES »

- **RECOMMANDATION 6 : Certification des soutiens de listes (PRISE EN COMPTE A L'OCCASION DU DERNIER SCRUTIN)** Harmoniser l'arrêté électoral sur le modèle du scrutin CROUS en exigeant une preuve écrite (lettre d'engagement) pour tout soutien (personne morale ou physique) affiché afin de : 1) Garantir que l'électeur dispose d'une information vérifiée et non trompeuse ; 2) Offrir à l'établissement une base légale pour trancher les litiges entre listes sur l'usurpation d'image.

- **RECOMMANDATION 7 : Levier institutionnel pour l'engagement des doctorants**
 Accompagner la communication vers les doctorants d'une sensibilisation des directions de laboratoires sur la compatibilité et la valorisation du mandat afin de : 1) Réaffirmer que l'élection est un droit de l'usager-chercheur ; 2) Assurer une présence réelle des doctorants dans la gouvernance sans en faire une variable d'ajustement technique de dernière minute. 3) Ouvrir les listes de diffusion doctorales aux ORE candidates en période de scrutin (ex : 1 email par ORE) afin de diffuser leur propagande et inviter les doctorants à rejoindre leurs listes et 4) renforcer la communication de rentrée auprès de ce public (réunion de rentrée/d'accueil des doctorants).

- **RECOMMANDATION 8 : Renforcer la sensibilisation et responsabilisation des candidats au dépôt anticipé de leurs listes**
 En réponse aux inquiétudes formulées par les listes concernant la validation tardive de leurs candidatures, la mission préconise – non pas de formaliser un temps officiel de pré-contrôle-, mais plutôt, une accentuation de la sensibilisation ET de la responsabilisation des délégués de listes et candidats concernant l'importance d'un dépôt anticipé de leurs candidatures afin de : 1) Éviter l'élimination de listes pour des fautes de forme détectées trop tardivement (ex: validation à 11h30 pour 12h00) ; 2) Réduire le stress des organisations et des services centraux lors de la phase critique du dépôt.

II. Une communication renforcée autour des élections et de la fonction d'élu

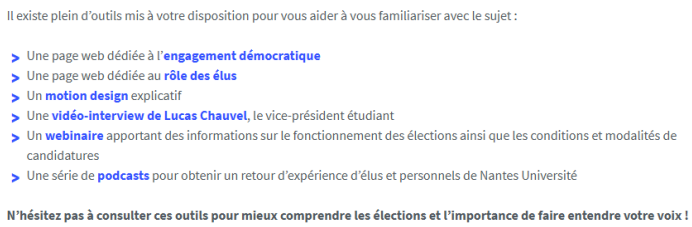
L**a communication est un second pilier déterminant de la sincérité et de la vitalité d'un scrutin**. Elle ne se limite plus à une simple transmission d'informations administratives ; elle constitue **désormais un levier d'incitation, un outil de pédagogie démocratique et un vecteur d'apaisement** du climat électoral.

Pour le scrutin de 2025, Nantes Université a déployé une stratégie de communication d'une envergure inédite, visant à **répondre aux enjeux de participation et aux spécificités du contexte étudiant** actuel.

Si la Mission n'a pas compétence pour juger la stratégie créative, elle a analysé ce plan selon trois axes : l'explication du cadre, l'évaluation des évolutions depuis 2023 et le ressenti des candidats. Elle peut par ailleurs s'appuyer sur le bilan produit par la Direction de la Communication mais aussi les résultats de l'enquête EFVU (Evaluation des Formations et de la Vie Universitaire) 2026.

1. Un dispositif modernisé au service des étudiants

L'université a clairement « rompu » avec une communication purement administrative pour adopter une approche pédagogique et de proximité adapté aux canaux de diffusion étudiants et visant un accompagnement fort.


Il existe plein d'outils mis à votre disposition pour vous aider à vous familiariser avec le sujet :

- Une page web dédiée à l'**engagement démocratique**
- Une page web dédiée au **rôle des élus**
- Un **motion design** explicatif
- Une **vidéo-interview de Lucas Chauvel**, le vice-président étudiant
- Un **webinaire** apportant des informations sur le fonctionnement des élections ainsi que les conditions et modalités de candidatures
- Une série de **podcasts** pour obtenir un retour d'expérience d'élus et personnels de Nantes Université

N'hésitez pas à consulter ces outils pour mieux comprendre les élections et l'importance de faire entendre votre voix !

Figure 5 - Liste des outils déployés et présentés sur la page web dédiée aux élections.

Les résultats de l'enquête EFVU 2026 mettent néanmoins en exergue des pistes d'amélioration significatives, issues des contributions de 396 étudiants ayant pris part au dernier scrutin (sur un échantillon de 1 841 participants ayant participé à l'élection). Ces suggestions, détaillées ci-après, permettent de mieux cerner les attentes de la communauté étudiante pour les prochains processus électoraux.

Ainsi, la Direction de la Communication a déployé son plan de communication autour de 4 grands objectifs :

1. **Remobiliser** la communauté étudiante ;
2. **Informer et accompagner** les étudiant.es et les porteurs de listes ;
3. **Encadrer** les élections ;
4. **Faire progresser** le taux de participation.

La Mission relève ainsi plusieurs initiatives positives visant – **au-delà du scrutin lui-même –, à valoriser la fonction d'élu et à clarifier l'ensemble des règles**, y compris les moyens de reconnaissance.

A. Valoriser la fonction d'élu et accompagner les candidats

L'une des évolutions majeures réside dans la personnalisation et la méthodologie de l'accompagnement. **En capitalisant sur l'existant**, les services de la direction de la communication ont pu innover dans cette nouvelle campagne et adapter leurs outils au public étudiant :

- **Communication dès la rentrée :** En valorisant l'engagement étudiant dès les supports de bienvenue en septembre, l'université cherche à susciter des vocations très tôt et permettre aux étudiants de s'approprier rapidement les enjeux de la démocratie universitaire. L'enquête EFVU incite toutefois à renforcer encore davantage cette communication anticipée.
- **Webinaire méthodologique :** Ce nouveau format animé par le Vice-président Étudiant – dont le rôle et l'engagement est largement salué par le COPIL – a permis de démystifier les modalités de candidature et d'expliquer concrètement les enjeux du mandat mais aussi les attentes et modalités de dépôt d'une candidature. Ce webinaire semble représenter une évolution très positive qui permet aux nouveaux candidats et listes moins expérimentées de se lancer malgré tout dans la course à l'élection avec les moyens nécessaires. Il a cependant été – pour cette première – très peu mobilisé par les candidats.
 À cet égard, les résultats de l'enquête EFVU 2026 mettent en lumière un besoin persistant : 9 % des étudiants répondants appellent à un meilleur accompagnement des candidats. Les attentes exprimées portent spécifiquement sur une plus grande transparence des modalités de candidature, une explication claire des démarches, des délais et des conditions, ainsi que sur la nécessité de préciser les droits et missions associés à un mandat. Des formats interactifs – ateliers, guides pratiques ou réunions d'information décentralisées – sont préconisés pour rendre l'engagement plus accessible. Ils laissent à penser que la communication entourant le webinaire a été insuffisante malgré son ajout à l'Infolettre étudiante.[10] (**Recommandation 12**).
- **Supports multimédias innovants :** De nouveaux formats audiovisuels ont également été pensés pour expliquer et vulgariser l'ensemble des enjeux entourant un scrutin et montrer/démontrer l'intérêt de ce scrutin pour les étudiants et inciter au vote. C'est le cas notamment de l'usage de courts podcasts et d'une vidéo thématique en *motion design* qui ont sans doute permis de toucher différemment les étudiants sur leurs canaux privilégiés (réseaux sociaux notamment). Paradoxalement, malgré ces nouveautés, les étudiants ayant répondu à l'enquête EFVU appellent toujours à une diversification des canaux de communication (affichage, publications Instagram, supports visuels…).
- **Accompagnement de proximité :** La Mission souligne l'efficacité de l'accompagnement de proximité. Les candidats ont identifié des interlocuteurs clairs (CAI, Cabinet, Vice-Présidences, DGA). La présence sur le terrain de l'équipe politique (Cabinet, VP Étudiant, VP Vie de Campus) a par ailleurs facilité le dialogue et permis de désamorcer rapidement les situations conflictuelles en composantes.
- **Amélioration des pages web dédiées aux élus et aux instances :** Plus globalement, les services de communication ont – en une seule année (même si le travail a évidemment commencé bien avant et les premiers ajustements également, l'année 2025 a été marquée par de nombreuses améliorations visibles) très largement amendé et amélioré l'ensemble des pages web consacrées au travail des instances, à l'explication du rôle des élus et de chaque conseil, aux moyens de la reconnaissance de cet investissement pour les étudiants et à la diffusion et présentation de l'ensemble du dispositif électoral (8 pages web ont été dédiées à ce scrutin).

[10] Cf, Résultats enquête EFVU 2026.

L'analyse statistique produite par la Direction de la Communication (figure ci-dessous) **indique une « visibilité correcte et ciblée » des pages web dédiées** au scrutin (environ 1000 vues par page) mais une navigation courte plus utilitaire ou informative qu'engageante – avec un temps moyen de présence sur les pages compris entre « 40 secondes et 1 min avec quelques pages dépassant 2 min ». Cette fréquentation limitée, plus faible qu'en 2023, peut cependant s'expliquer par au moins deux facteurs – selon le retour d'expérience de la Direction de la Communication – soit : un meilleur équilibre entre les différents canaux de diffusion (réseaux sociaux, pages web, mails) et une « diffusion plus ciblée, réduisant la navigation exploratrice ».[11]

URL	VUES DE PAGES	VUES DE PAGE UNIQUES	TAUX DE REBOND	TEMPS MOYEN SUR LA PAGE	TEMPS DE CHARGEMENT MOYEN
https://www.univ-nantes.fr/vie-de-campus/engagement-etudiant	1054	898	57 %	00:00:39	2,01s
https://www.univ-nantes.fr/vie-de-campus/vie-associative-et-engagement/que-font-vos-elus	224	177	76 %	00:01:01	1,08s
https://www.univ-nantes.fr/vie-de-campus/elections-etudiantes-tout-savoir#	1786	1422	48 %	00:00:51	4,24s
https://www.univ-nantes.fr/vie-de-campus/engagement-etudiant/webinaire-se-porter-candidat-pour-les-prochaines-elections-etudiantes	175	156	68 %	00:00:41	14,33s
https://www.univ-nantes.fr/vie-de-campus/elections-etudiantes-candidat	83	73	57 %	00:02:18	3,47s
https://www.univ-nantes.fr/vie-de-campus/elections-etudiantes-listes-electorales	1501	1286	22 %	00:00:56	4,61s
https://www.univ-nantes.fr/vie-de-campus/elections-etudiantes-des-25-26-et-27-novembre-2025-candidatures-et-professions-de-foi	2438	1709	55 %	00:01:01	6,34s
https://www.univ-nantes.fr/vie-de-campus/elections-etudiantes-des-25-26-et-27-novembre-2025-les-listes-et-leurs-soutiens	257	187	35 %	00:00:53	1,32s
https://www.univ-nantes.fr/vie-de-campus/les-resultats-des-elections-etudiantes-des-25-26-et-27-novembre-2025	5134	4121	38 %	00:00:37	3,15s

*Vues de pages : nombre total d'affichage d'une page.
* Vues uniques : nombre de visiteurs distincts ayant consulté la page sur une période donnée. Un même utilisateur est compté **une seule fois**, même s'il revient plusieurs fois sur la page.

Figure 6- Statistiques de navigation sur les pages web dédiées aux élections 2025. Bilan DirCom, décembre 2025.

Néanmoins, l'enquête EFVU révèle une persistance du décalage entre l'effort de communication institutionnel déployé et la connaissance de terrain du rôle et de la fonction d'élu. Si cet écart s'explique en partie par le temps d'acculturation nécessaire aux nouvelles mesures de communication, les résultats soulignent une attente forte : 23% des répondants (sur 396), appellent à une meilleure clarification du rôle des élections, des élus et des instances universitaires. Ainsi, l'enquête précise que « *Beaucoup de répondants indiquent ne pas savoir à quoi servent les élections étudiantes, les conseils, les élus ou les différentes instances. Cette méconnaissance semble contribuer à l'abstention et au désintérêt. Plusieurs étudiants demandent des explications simples sur les missions des élus, les enjeux concrets du vote et l'impact possible sur la vie universitaire*. ».[12] (**Recommandation 9**).

B. Un dialogue avec les structures de proximité

La Mission note par ailleurs une volonté de **décentraliser l'incitation au vote en impliquant directement le corps enseignant et les directions de composantes et de pôles** via une communication ciblée en direction des responsables de terrain. L'enquête EFVU renforce cette intuition : 24 % des étudiants suggèrent d'organiser des temps de présentation, débats ou échanges avec les candidats (en amphi, TD ou stands, etc…). Cela confirme que la communication « verticale » institutionnelle doit être complétée par une animation de terrain renforcée :

- **Appui aux enseignants** : L'envoi de mails par la présidence facilitant les interventions des listes en amphithéâtre (tout en rappelant les règles d'équité) a permis de sanctuariser des espaces de propagande « physique » essentiels même si, nous le verrons dans la partie 3, ces espaces n'ont pas toujours été utilisés de manière égalitaire.
- **Relais administratifs** : La sensibilisation par email des Directions et Secrétaires Généraux (SG) de pôles et de composantes – et plus globalement, le dialogue engagé par la VP Vie de campus avec ces derniers - visait par

[11] « *Elections étudiantes 2025 : bilan* », Direction de la Communication, Décembre 2025.
[12] Ibid, p.57.

ailleurs à assurer une application homogène des règles de propagande sur l'ensemble des campus, réduisant les disparités de traitement entre les sites. A nouveau, la partie 3 dédiée à la campagne mettra en lumière quelques limites quant au traitement égalitaire des listes.

- **Les « Étudiants Relais Info »** (ERI) : La mobilisation des « Étudiants Relais Info » (ERI) a également permis d'engager une communication plus horizontale et proche des étudiants – avec leur langage, leurs codes et leurs contacts de proximité.

L'ensemble de ces dispositifs a par ailleurs été renforcés par des échanges en présentiel organisés dès l'été avec les responsables de composantes et de pôles à ce sujet.

Dans l'ensemble, les élus interrogés sont ainsi très **satisfaits de l'encadrement de la campagne par la Direction de la communication de l'établissement**. L'ensemble de ces actions a permis à la communauté étudiante de prendre très tôt connaissance du scrutin et d'en comprendre les enjeux. Si d'autres paramètres, plus politiques, peuvent expliquer des taux de participation plus élevés à l'occasion de ce scrutin (voir partie 4), il semble néanmoins possible de supposer – sans pouvoir le prouver – que l'ensemble de ces dispositifs ont joué un rôle important dans la prise de conscience globale de la communauté étudiante et dans l'incitation au vote. Aussi, l'ensemble des acteurs s'accordent à dire que la **campagne de communication a été « particulièrement efficace »,** mais aussi plus « fun » et dynamique, soit bien adaptée au public étudiant.



Cette transition vers une communication pédagogique, saluée, doit toutefois être mise en perspective avec les données recueillies par l'enquête EFVU 2026. Bien que 58,9 % (soit 1841 étu.) des étudiants interrogés déclarent avoir participé aux dernières élections (pour un taux réel de participation de 23%), les raisons évoquées par les abstentionnistes (58,9 % par désintérêt, 33,6 % par manque de temps pour découvrir les projets, 20 % par incompréhension de l'utilité) indiquent que les efforts de communication doivent encore être appuyés pour toucher le cœur de la communauté étudiante et la part largement majoritaire d'étudiants désintéressés par la vie démocratique de leur établissement.

Question 37 – Pour quelles raisons n'avez-vous pas participé aux dernières élections étudiantes ? (plusieurs réponses possibles)

Sur la base des 1287 enquêtés ayant répondu « Non » à la question 36.

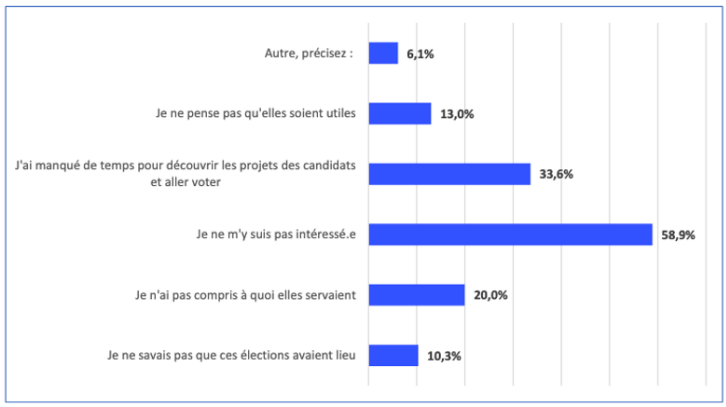


Figure 7 - Extrait des résultats de l'EFVU 2026.

Les résultats de l'enquête EFVU 2026 confirment que le besoin de lisibilité reste une attente forte des étudiants. Environ 30 % des répondants réclament une meilleure visibilité des listes et des programmes, souhaitant des supports physiques (affiches), des tableaux récapitulatifs ou une plateforme centralisée pour comparer les offres en amont. Par ailleurs, 23 % des commentaires soulignent la nécessité de mieux vulgariser le rôle des élus et des instances, ce qui confirme que la communication doit non seulement « cibler », mais aussi « expliquer » la finalité concrète du vote.

Ainsi, l'enquête EFVU 2026 révèle un décalage persistant entre l'effort institutionnel et la compréhension de l'utilité du vote et de la représentation étudiante par une partie des étudiants. Ce décalage incite à poursuivre la simplification des outils de vulgarisation (guide pratique, schémas explicatifs, visibilité de la fonction et des candidatures) pour mieux connecter l'enjeu électoral à la vie quotidienne de l'étudiant.

2. Une campagne efficace qui répond à la conférence de consensus

Enfin, **le plan de communication déployé par l'établissement à l'occasion de ce scrutin répond à certaines demandes et recommandations formulées par la Conférence de consensus étudiante** organisée par la Mission en avril 2025 et chargée de débattre – notamment – des modalités du débat politique en période électorale interne. L'ensemble des dispositifs précités s'inscrit ainsi dans la continuité des recommandations suivantes formulées par la Conférence (ici reformulées et commentées) :

- 1.2 : **amélioration de la communication en ligne et des ressources disponibles** – notamment une meilleure explication de « l'écosystème de l'université », des instances, de leur rôle, mais aussi création de pages expliquant le déroulé de la campagne étudiante « et notamment 'Pourquoi voter ? et Comment voter' ».
- 1.4 : **améliorer la formation et la sensibilisation aux élections des personnels de terrain** au sein des UFR (de tous les personnels) pour inciter « les étudiants, avec neutralité, à aller voter durant la campagne afin d'augmenter la participation » ;
- 1.7 : **Limiter l'utilisation du Webmail pour transmettre des informations et favoriser, notamment, les réseaux sociaux.** Créer un groupe de sensibilisation au scrutin : ici, il est possible d'y voir une application de la mesure via la mobilisation d'« Étudiants Relais Info » (ERI). Proposer « des formations aux élus étudiants avant

la tenue de campagnes universitaires » ;

- 2.4.4 : Avoir une **édition spéciale de la newsletter** de l'université la semaine des élections pour présenter les différentes listes ;
- 2.4.5 : Prévoir également une **communication sur les réseaux sociaux** de l'université sur les mêmes sujets que la newsletter spéciale ;
- 6.5 : **Repenser la stratégie de communication liée à la surcharge de la boîte** mail universitaire : limitée ici par une communication multicanaux s'ajoutant à la communication institutionnelle (*LegaVote*, ORE…).

La communication de préparation a été **un point fort incontestable de ce scrutin**. L'hypothèse d'un impact direct de cette stratégie sur le climat général (apaisé) et sur la connaissance du scrutin par les étudiants est fortement étayée par les retours des acteurs de terrain.

3. Points de vigilance



Bien que le plan de communication 2025 ait été largement salué pour sa modernité et son efficacité, l'analyse des retours de terrain (COPIL), le bilan de la Direction de la Communication et les données issues de l'enquête EFVU 2026 mettent en lumière des marges de progression nécessaires pour renforcer la sincérité et la vitalité du scrutin. Ces difficultés, entourant également la communication des candidats eux-mêmes ou la mise en œuvre de terrain, conditionnent la qualité de l'engagement démocratique.

- **La compréhension des règles par le terrain et l'homogénéité d'application** : Si la phase de préparation a permis une diffusion large et structurée des « règles du jeu » auprès des responsables de formation et des directions d'UFR, le passage à la phase opérationnelle a révélé **quelques disparités d'application sur le terrain**. Malgré les préconisations claires transmises par la présidence (notamment sur l'accès aux amphithéâtres et l'affichage), la mise en œuvre réelle a parfois manqué d'homogénéité. Certaines listes ont pu bénéficier de facilités locales là où d'autres se seraient vu opposer une lecture plus restrictive des consignes de sécurité ou de neutralité. Ces limites, bien que qualifiées de mineures au regard de l'organisation générale, soulignent la difficulté de garantir une équité absolue dans un établissement multisites aux cultures administratives variées.
 Ces dysfonctionnements ponctuels et les tensions qu'ils ont pu générer entre les candidats feront l'objet d'une analyse détaillée dans la Partie III de ce rapport, dédiée spécifiquement au déroulement de la campagne. Ils ont par ailleurs pu – dans la majorité des cas – être désamorcés rapidement par la réactivité des équipes de terrain (Vice-présidents, Cabinet, services de composantes) (**Recommandation 11**).

- **L'efficacité inégale des formats** : Si la vidéo courte domine sur les réseaux sociaux (avec près de 27 200 vues cumulées sur Instagram et Facebook pour la vidéo de présentation du VP étudiant et 20 400 vues pour la vidéo *motion design*), **le format « podcast » semble peiner à trouver son public** (avec 45 vues cumulées pour 4 podcasts sur le *MediaServer*). Cette tendance confirme à la fois la pertinence des nouveaux moyens de communication (en dehors des canaux classiques : site web et boîte mail) et interroge cependant le format « podcast » peu consulté (ou l'utilisation même du *MediaServer*).

- **La fracture « Central / Campus »** : Certains élus soulignent que la communication institutionnelle « centrale » peine parfois à percer face à la communication de proximité des BDE/associations ou des UFR. A noter cependant que cette perception peut être propre à un campus et les éléments d'analyse ne permettent pas d'étendre cette

observation à l'ensemble des campus. Les communications institutionnelle centrale, de proximité et des associations et ORE doivent pouvoir se compléter.

- **Saturation technique** : Un besoin d'augmenter la capacité des boîtes mails des délégués de listes pendant la période de pointe a été soulevé ou une sensibilisation des délégués de listes à la bonne gestion de leur flux de mails sur cette période (**Recommandation 10**).

4. RECOMMANDATIONS 9 à 12

La Mission ne formulera pas de recommandations qui concerneraient directement le plan de communication de l'établissement (et ses choix créatifs bien au-delà de ses compétences) mais pense utile de mettre en évidence ces quelques points soulevés par les entretiens et les acteurs et qui peuvent inspirer les prochains scrutins.

Au regard de ces échanges, la Mission formule les recommandations suivantes :



RECOMMANDATIONS « COMMUNICATION »

- **RECOMMANDATION 9 : Renforcement de la lisibilité des offres électorales et de la pédagogie institutionnelle**
 Répondre au besoin de clarté exprimé par les étudiants concernant la visibilité des listes et la compréhension du rôle des élus. Ici la Mission ne préconise aucun outil de communication particulier – ce qui est hors de sa compétence – mais relai un point de vigilance important exprimé par les étudiants eux-mêmes.

- **RECOMMANDATION 10 : Sensibilisation des délégués de listes à la bonne gestion de leur boîte mail**
 Augmenter préventivement la capacité de stockage des boîtes emails des délégués de listes afin d'éviter la saturation semble représenter un dispositif technique trop lourd pour chaque scrutin. Cette recommandation vise donc plutôt à accentuer la sensibilisation des délégués de listes à la bonne gestion de leur flux de mails, à la suppression des mails « inutiles » à l'approche du scrutin et à une plus grande vigilance en période de scrutin.

- **RECOMMANDATION 11 : Harmonisation de l'application locale des règles – compréhension locale des règles communiquées**
 Pérenniser et renforcer la communication vers les acteurs de terrain (enseignants, directions d'UFR, SG) pour garantir une application homogène des règles de la propagande et ainsi : 1) Réduire les disparités de traitement entre les campus en s'assurant que les règles de la propagande soient comprises et appliquées de façon identique partout ; 2) Capitaliser sur le succès des « Étudiants Relais Info » (ERI) pour maintenir une communication de proximité horizontale et réactive.

- **RECOMMANDATION 12 : Accentuation de l'accompagnement pédagogique des candidats**
 Institutionnaliser un cycle d'information et de formation (type webinaire ou atelier) piloté par le Vice-Président Étudiant en amont de la période de dépôt afin de : 1) Clarifier les enjeux du mandat et le rôle de l'élu pour

susciter des vocations au-delà des cercles d'initiés ; 2) Offrir un décryptage pédagogique des règles de dépôt (alternance, éligibilité, alternance) afin de réduire le stress des organisations et le risque d'irrecevabilité des listes. 3) Ouvrir largement ce type d'initiative d'accompagnement aux étudiants intéressés afin de susciter des vocations et de l'intérêt.

III. Campagne Électorale et Climat Démocratique

Cette phase analyse la **qualité du débat démocratique, le respect de la pluralité et la pertinence des dispositifs de communication et de propagande déployés par les listes**, troisième pilier d'une campagne réussie. Elle met en perspective l'incitation institutionnelle à la participation avec la réalité des stratégies de terrain des Organisations Représentatives Étudiantes (ORE), dans un contexte marqué par une volonté de pacification des échanges.

La campagne constitue le temps fort de la vie démocratique universitaire : c'est à ce stade que le discours institutionnel, axé sur le devoir de voter, rencontre le discours politique des listes, axé sur la conquête des votes. Si l'établissement a cherché, par les dispositifs décrits précédemment, à sanctuariser des espaces d'expression neutres et équitables, la réalité des pratiques de campagne - tracts, interventions en cours, débats et réseaux sociaux - a parfois révélé des zones de friction entre la recherche de sincérité du scrutin et les stratégies concurrentielles des organisations candidates.

Cette partie se propose d'examiner trois dimensions critiques :

- Les **modalités de la propagande et leur réception** : Analyse de l'usage des supports physiques et numériques par les listes, au regard des règles d'équité.
- La **dynamique des échanges et le rôle du débat** : Évaluation des temps d'interaction entre les listes et entre les listes et les étudiants.
- La **régulation des tensions** : Analyse du climat démocratique et de l'efficacité des mécanismes de remédiation face aux comportements jugés problématiques.

1. Paysage politique et antécédents : un scrutin sous haute surveillance

Avant d'analyser les vecteurs de propagande, il convient de **définir brièvement le paysage politique de ce scrutin** organisé du 25 au 27 novembre 2025. Cette période électorale a été marquée par une **forte polarisation et le souvenir vif des heurts de 2023** ainsi que de l'épisode très récent des confrontations liées au nouveau Règlement intérieur et aux mobilisations sociales nationales en septembre et octobre 2025.

A. Les forces en présence : une offre plurielle et clivée

Le scrutin de 2025 a été marqué par un élargissement du spectre idéologique par rapport à 2023, notamment avec l'entrée en lice de **La Cocarde Etudiante**. Cette diversification de l'offre électorale s'est accompagnée d'une polarisation accrue, complexifiant l'objectif de sérénité du débat démocratique sur les campus.

Ce paysage politique se caractérise par **une forme de « co-dépendance conflictuelle »** : sur les cinq organisations candidates, quatre ont structuré leurs modes d'action et leur communication autour d'une opposition directe et quasi-systématique aux autres listes. Plus qu'une simple confrontation de programmes, la campagne a révélé des stratégies de miroir où l'identité même de certaines listes semble se construire par opposition frontale à celle de leurs adversaires.

Dans cette optique, certaines organisations ne participent au scrutin – non pas pour siéger au sein d'instances qui, selon elles, ne permettent pas à la parole étudiante de peser – mais principalement, pour éviter de laisser ces places aux militants adverses. La campagne devient ainsi une lutte clairement assumée contre les militants des bords opposés.
Cette polarisation crée, de fait, un climat où chaque mode d'expression – qu'il soit physique ou numérique – est immédiatement perçu comme une incursion ou une provocation par le camp opposé, réduisant l'espace du débat constructif au profit d'une logique de marquage de territoire et de dénonciation mutuelle.

B. L'héritage du scrutin 2023 : un cadre de vigilance renforcé

Le climat de 2025 est indissociable des difficultés rencontrées lors du renouvellement de novembre 2023. À cette époque, l'université avait été confrontée à une dégradation de la sérénité des échanges sur les campus. L'arrêté de suspension de la propagande du 22 novembre 2023 faisait état de tensions physiques entre militants de bords opposés, d'injures à caractère racial, ainsi que d'actes d'incivilité graves.

Ces événements – sur le terrain comme sur les réseaux sociaux – avaient nécessité une réponse institutionnelle ferme, incluant l'intervention de la force publique pour la sécurisation des sites et l'engagement de procédures disciplinaires ayant abouti à deux « condamnation / exclusions ». Cet antécédent a conduit les services de l'université (DDSPS, DAJ) à adopter, pour l'édition 2025, **une posture de vigilance accrue afin de prévenir toute récurrence de ces débordements**.

Dans ce contexte de vigilance, la Mission s'est fixée deux priorités majeures :

- **Évaluer la qualité du débat démocratique** : Vérifier si, malgré une polarisation idéologique persistante, les mécanismes de régulation et l'encadrement de la sûreté ont permis de maintenir le débat dans un cadre strictement verbal et respectueux des personnes.
- **Mesurer la sincérité et l'équité du scrutin** : S'assurer que les dispositifs techniques et les règles de propagande (accès aux amphis, stands, communication numérique) ont offert à chaque liste une capacité d'expression équivalente, sans entrave majeure liée à des pressions de terrain ou des dégradations de matériel électoral.

2. Les modes de propagande des ORE : entre stratégies de conquête et zones de friction

L'analyse des entretiens et des observations de terrain révèle une dualité structurelle dans la conduite de la campagne. D'un côté, une communication institutionnelle, centrée sur **la neutralité, le dialogue et l'accessibilité du scrutin** ; de l'autre, un activisme de terrain protéiforme mené par les organisations étudiantes (ORE), dont les pratiques oscillent entre le **respect du cadre réglementaire, une adaptation pragmatique** (ou politique) aux réalités de la campagne et **un conflit de « moyenne intensité » avec les listes concurrentes**.

Ainsi, la phase de propagande – *a fortiori*, les trois jours de scrutins – ne s'est pas limitée à une simple transmission d'informations de la part des ORE ; elle a constitué un véritable enjeu de contrôle de l'espace universitaire, générant des tensions spécifiques autour de chaque mode d'action.

Les entretiens soulignent ainsi que les règles initiales (préavis d'intervention en amphis, zones d'affichage, stands…) ont souvent été perçues comme des contraintes tactiques que chaque organisation a ajustées en fonction des

comportements observés chez les concurrents, entraînant une **dégradation progressive du climat de campagne jusqu'à la suspension finale de la propagande**.

L'analyse suivante détaille la façon avec laquelle chaque vecteur de communication est devenu, au fil du scrutin, un terrain d'affirmation politique autant qu'un catalyseur de tensions inter-listes.

A. L'encadrement par les composantes, les services de sécurité et l'arrêté

L'université a déployé un arsenal réglementaire et informatif dense afin de garantir un **équilibre entre la liberté d'expression des listes et le maintien de l'ordre public.** Cet encadrement s'est structuré autour de cinq axes principaux : la facilitation de la propagande, l'harmonisation des règles en composantes, le dialogue continu, la présence de terrain et la vigilance sécuritaire.

1. Un dispositif de communication institutionnelle multiniveaux

Afin de fluidifier la campagne sur le terrain, plusieurs vecteurs de communication ont été mobilisés par la direction de l'université :

- **Facilitation des interventions en amphithéâtre :** Un courrier de la Présidence adressé aux directeurs de composantes et aux responsables pédagogiques (relayé notamment par mail le 18/11) rappelait l'importance de permettre aux ORE d'intervenir en début ou fin de cours, tout en insistant sur le **strict respect du principe d'équité** : si une autorisation est accordée à une liste, elle doit l'être à toutes les autres dans les mêmes conditions. A noter qu'une liste syndicale du personnel a interrogé le cadre légal et le caractère obligatoire de ces préconisations venues de la présidence.

- **Harmonisation des pratiques via les Secrétaires Généraux (SG) :** La Vice-Présidente Vie de Campus, a par ailleurs adressé un mail structurant aux SG de pôles et de composantes pour clarifier les modalités de propagande autorisées (affichage, distribution de tracts, stands) et assurer une application homogène des règles sur l'ensemble des sites, évitant ainsi des distorsions de traitement entre les listes sur les différents campus.

- **Accompagnement pédagogique des candidats :** Au-delà des textes, les dispositifs d'accompagnement des candidats déployés visaient également à rendre le cadre réglementaire (souvent jugé complexe) plus accessible et surtout, partagé par les têtes de liste.

2. L'enjeu de la sécurité : entre liberté d'expression et protection

La stratégie sécuritaire de 2025 a consisté quant à elle à sortir d'une logique purement restrictive pour privilégier la **sécurisation de la liberté d'expression** et à la **cohabitation pacifique des listes** sur les campus. Ainsi, le dispositif de sécurité, malgré son coût important, a été largement renforcé – notamment sur le campus Tertre –, non pour entraver le débat, mais pour **permettre la cohabitation de listes** aux idéologies fortement polarisées. Ce dernier a globalement permis aux ORE de partager les mêmes espaces sans heurts physiques majeurs, contrastant avec l'édition 2023.
Ce cadre était par ailleurs complété par l'article 8 de l'arrêté électoral, précisant les règles d'usage des listes de diffusion, du tractage, de l'affichage et de l'appui de forces extérieures.

En résumé, l'action de l'université a consisté à poser un cadre à la fois **incitatif** (favoriser la prise de parole) et **protecteur** (prévenir les dérives). Néanmoins, l'efficacité de ce cadre dépend largement de son appropriation par les acteurs intermédiaires – enseignants, agents de sûreté et d'accueil (mais aussi par les ORE elles-mêmes).

Ainsi, malgré les consignes, des **points d'amélioration subsistent** comme l'illustre le conflit opposant l'Union Pirate aux services de sûreté et aux services ALISS de l'UFR Sciences le premier jour du scrutin En effet, les militants de l'Union Pirate indiquent avoir été interdits de propagande le premier jour du scrutin en UFR de Sciences par les services de Sûreté avec l'aval des services ALISS de l'UFR (*Accueil, Logistique, Information, Sécurité, Service*)[13]. La Mission souligne la nécessité de poursuivre la sensibilisation des agents de terrain aux règles de propagande afin d'éviter des évictions injustifiées qui pourraient entacher la sincérité du scrutin ainsi qu'une application trop hétérogène des règles d'un campus à un autre.
L'analyse détaillée de chacun des modes d'actions permettra, dans la suite de ce rapport, d'approfondir les limites observées dans le déroulement de cette campagne de terrain.

B. Modes d'action des ORE : un pluralisme sous tension

Afin d'inciter au vote et de porter leurs programmes, les organisations représentatives étudiantes ont mobilisé un éventail de modes d'action diversifiés, allant de l'occupation physique des campus à l'investissement des canaux numériques. Cette diversité témoigne de la volonté de capter un électorat volatil, mais révèle également la difficulté de faire cohabiter des stratégies de terrain et des idéologies concurrentes dans un cadre réglementaire parfois perçu comme poreux ou incomplet par les acteurs.

1. Les interventions en amphithéâtre : entre visibilité et saturation

Les interventions en début ou fin de cours ont constitué le pivot des stratégies de terrain, bien que mobilisées de façon très contrastée par les organisations. Si certaines listes privilégiaient initialement d'autres canaux, la présence appuyée des concurrents dans les amphithéâtres a généré un « effet d'entraînement » : pour ne pas laisser le champ libre, l'ensemble des ORE a fini par adopter ce mode de communication direct.



Le COPIL note que ces interventions se sont « globalement bien passées » et souligne le respect, dans la majorité des cas, des règles de « bonne conduite ». Ce succès repose en grande partie sur **l'investissement des enseignants, salué, qui, dans la majorité des cas, ont su sanctuariser ces temps de parole tout en veillant au respect du principe d'équité** rappelé par la Présidence aux UFR.

> *« Il est important de veiller à un strict respect du principe d'équité entre les listes : si la possibilité d'intervention est accordée à une liste, elle doit l'être dans les mêmes conditions à toutes les autres qui en feront la demande. ».*

Certaines directions d'UFR ont par ailleurs décidé de préciser ou rappeler le cadre en relation directe avec les ORE candidates comme c'est le cas à l'UFR Droit et Sciences politiques.

Limites et dérives observées

[13] A noter cependant que les acteurs interrogés ont présenté des visions différentes concernant le rôle respectif de la sûreté et des services ALISS de l'UFR dans cet évènement.

Malgré ce bilan institutionnel positif, la pratique a progressivement glissé vers un pragmatisme dénué de règles communes, soulevant plusieurs points de vigilance :



- **L'effet de mimétisme et l'effritement du « code de bonne conduite »** : Si le « code de bonne conduite » que ce sont appliquées d'elles-mêmes certaines ORE (demande préalable, informelle, 24h à 48h en amont) a été la norme au départ, il a progressivement été délaissé par pragmatisme. Lors des entretiens, certaines ORE ont admis avoir dérogé à ces préavis officieux par « mimétisme » : pour ne pas perdre un créneau face à une liste plus offensive, les organisations se sont parfois imposées en séance sans accord préalable, transformant la courtoisie en une course à l'occupation de l'espace (toujours avec l'accord des enseignants concernés).
- **Le phénomène de saturation :** Dans certains cours, la succession d'interventions a néanmoins significativement amputé le temps pédagogique, créant un climat de « brouhaha » selon certains témoignages au Tertre. Ainsi, À plusieurs reprises, les étudiants ont assisté à des échanges où les ORE s'accusaient mutuellement, générant une lassitude, voire un agacement au sein de l'auditoire.
- **Les présentations « trompeuses » :** Les entretiens mettent par ailleurs en évidence des situations particulièrement problématiques, soit des ORE qui, dans leur présentation en amphithéâtre, se seraient faites passer pour d'autres listes. Cette question soulève l'utilisation par les listes des moyens de propagande des listes concurrentes – cependant difficile à contrôler sauf à accentuer largement la présence de terrain des équipes de campagne.
- **Des discours diffamatoires :** Enfin les militants de l'UNI Nantes dénoncent – dans leur déclaration annexée à l'arrêté de proclamation des résultats – des propos « diffamatoires », relevant « de l'injure publique » dans les interventions en amphithéâtres de certaines listes concurrentes.

Ces constats font écho aux attentes des étudiants. Si l'intervention physique demeure un vecteur puissant, les résultats de l'enquête EFVU 2026 montrent que les étudiants souhaitent des formes de dialogue moins conflictuelles. En effet, **24 % des sondés réclament l'organisation d'interventions plus structurées** ; tout en approuvant la prise de parole en cours, ils précisent que celle-ci « *doit être mieux encadrée pour ne pas empiéter excessivement sur les cours* ».

Ainsi, si l'intervention en amphithéâtre est un droit reconnu, l'absence d'un protocole standardisé (type déclaration préalable de 24h) – malgré le courriel « Présidence » conseillant l'instauration d'une sollicitation préalable des enseignants - transforme ce mode d'action en une « course au premier arrivé », préjudiciable tant à la qualité du message syndical qu'à la sérénité des enseignements (**Recommandation 16**).

En conclusion, bien qu'aucun débordement majeur n'ait été signalé, le maintien de ce mode d'action nécessite une vigilance accrue, particulièrement sur le campus Tertre et au sein de l'UFR de Droit. La question de la sanction des propos diffamatoires demeure un défi : elle requiert une présence appuyée des équipes de campagne sur le terrain pour constater les faits, une logistique complexe à mettre en œuvre lors des temps forts du scrutin.

2. L'occupation de l'espace physique : la limite aux stands de « convivialité »



Figure 8 - Capture écran - Compte Instagram de l'Union Pirate Nantes

Si les interventions en amphithéâtre visent la transmission directe d'un message, l'usage de stands sur les parvis et dans les halls de composantes répond à une stratégie de marquage de territoire et de proximité relationnelle. Cette modalité d'action, employée par l'ensemble des organisations représentatives étudiantes tout au long de l'année et investie massivement en amont et durant le scrutin – notamment par l'Union Pirate et InterAsso – a toutefois cristallisé quelques tensions, révélant un vide juridique dans l'encadrement des pratiques de campagne.

Sur le plan réglementaire, l'université a privilégié la flexibilité : le COPIL de septembre a rappelé que si le tractage à pied est libre, la tenue de stands est **soumise à une autorisation préalable** au titre de l'occupation du domaine public. Ce dispositif permet à l'établissement de conserver un regard sur l'occupation des espaces tout en évitant les crispations inutiles par une gestion de proximité. Aussi, de manière classique, l'organisation de ces stands doit répondre aux exigences juridiques de l'arrêté électoral qui précise :

« *Pendant la durée du scrutin, la propagande est autorisée à l'exception des salles où sont installés les matériels de vote dans le respect des autres listes candidates et des dispositions du règlement intérieur applicable* » (art.8)

Si les règles formelles — demande préalable à l'UFR et placement en dehors des lieux de vote — ont été respectées par toutes les ORE, une pratique récurrente a suscité une vive controverse : l'organisation de stands « de convivialité » (distribution de crêpes, gâteaux).

Limites et dérives observées

La distribution de denrées alimentaires sur un stand est tout à fait légale si elle n'est pas accompagnée d'un discours « *un vote pour ma liste = une crêpe* ». Cette dernière, employée par certaines listes, a cependant été perçue par les listes concurrentes comme pouvant mener à une altération de la sincérité du scrutin. Ainsi, dans ses remarques annexées à l'arrêté de proclamation des résultats, l'UNI a formellement dénoncé ces pratiques :

*« De plus, durant les opérations électorales, la liste Interasso a pratiqué de l'achat de voix **assimilable à de la corruption**. En effet, les représentants de cette liste cherchaient à obtenir les suffrages des étudiants en échange de crêpes. Ils s'assuraient que les étudiants votent pour leur liste afin de leur donner une crêpe. De telles pratiques réalisées à grande échelle sont de nature à entacher la sincérité du scrutin. »*



Figure 9 - Capture écran - Compte Instagram InterAsso Nantes

De son côté, l'Union Pirate a également critiqué cette stratégie, y voyant une manière de contourner l'esprit de la loi électorale et appelle donc à un meilleur contrôle ou encadrement.

Néanmoins, ces pratiques ne sont pas explicitement prohibées par l'arrêté électoral ou le cadre réglementaire. En l'absence de preuves formelles d'une contrainte (« un vote contre une crêpe »), l'administration se trouve ainsi désarmée pour sanctionner la simple distribution de nourriture. Aussi, le dialogue continu avec les ORE a permis de désamorcer les situations les plus tendues à ce sujet.

Le stand « de convivialité » est cependant devenu un point de friction éthique important. Cette situation appelle une réflexion pour les prochains scrutins : **comment définir le seuil acceptable entre la convivialité militante et le clientélisme électoral ?** Si l'encadrement réglementaire ne peut être que limité pour ne pas entraver la liberté de campagne, une clarification dans l'arrêté électoral ou une charte de bonne conduite, précisant le cadre des actions de promotion matérielle (cadeaux, nourriture, goodies), semble désormais indispensable pour préserver la sérénité du débat et la sincérité du vote (**Recommandation 17**).

3. La présence physique sur les campus : conflit de « moyenne intensité » et arrêt de la propagande

Les modes de propagande classiques — **tractage, affichage et présence physique** — demeurent les piliers de la vie démocratique universitaire. Si l'occupation de l'espace sur les campus constitue le volet le plus sensible – notamment sur le campus Tertre – la campagne 2025 a démontré une réelle capacité de l'établissement à prévenir les débordements majeurs, malgré un climat de polarisation persistant.

Le climat de 2025 contrastait nettement avec les violences de 2023. Le dispositif de sûreté, renforcé et doté d'une connaissance précise des enjeux, a rempli son objectif prioritaire : garantir la cohabitation pacifique.



Figure 10 - Capture écran - Compte Instagram de l'UNI Nantes

- **Régulation des intervenants extérieurs :** L'expérience de 2023 concernant le risque de heurt renforcé par la présence de militants nationaux (militants extérieurs à l'établissement) sur les campus a permis au COPIL de rentrée d'anticiper cette source potentielle de tensions. L'université a ainsi cherché à concilier la liberté syndicale avec la nécessité de maintenir un « regard » sur ce qui se passe pour éviter les crispations inutiles. Cette volonté s'est traduite par une précision dans l'**article 8 de l'arrêté électoral**, soit :

« La présence d'étudiants hors Nantes Université contribuant aux actions de propagande d'une liste est admise sous réserve de ne pas perturber le bon fonctionnement de l'établissement. [...] Les organisations étudiantes faisant appel à ces étudiants extérieurs identifieront un interlocuteur auprès de l'administration afin d'organiser au mieux leur présence sur le campus. »



Figure 11 - Capture écran - Compte Instagram de l'Union Pirate Nantes

Aussi, **les ORE semblent majoritairement avoir respecté cette disposition** en informant le Cabinet ou la CAI de la venue de « renforts extérieurs ». Ce dispositif de transparence a fonctionné de manière fluide jusqu'au dernier jour du scrutin, permettant d'identifier les interlocuteurs responsables éventuels en cas de dérive.

Les services de sûreté ont noté que, malgré la présence d'organisations « d'habitude violentes entre elles », aucun affrontement physique majeur n'a été déploré. Le COPIL souligne ainsi la **qualité du dialogue engagé par les agents**, qui semblaient avoir eu une connaissance précise des enjeux et des acteurs.

Finalement, en dehors du campus Tertre – soit un périmètre géographie réduit –, où la présence sécuritaire était très marquée, les candidats n'ont pas rapporté de sentiment d'entrave. **La présence appuyée de l'équipe de direction (DG, cabinet, VPs) et des services de sûreté**, particulièrement sur le campus Tertre, **a joué un rôle déterminant pour maintenir la sérénité du débat** (**Recommandation 19**).



Figure 12 - Capture écran - partage sur le compte Instagram de l'Union Pirate Nantes

Les zones de frictions persistantes : un conflit de « moyenne intensité »

Malgré un climat globalement maîtrisé, **l'action de terrain a mis en évidence un conflit de « moyenne intensité » persistant entre les listes durant toute la campagne**, et particulièrement concentrée sur le campus Tertre (et plus particulièrement au sein de la Fac de Droit, du jardin intérieur et des axes piétons principaux), bastion historique de fortes polarisations. Si certaines incivilités semblent inhérentes à une campagne politique, leur récurrence souligne les limites des leviers dont dispose l'Université.

- L**e vandalisme électoral :** L'Union Pirate a dénoncé un arrachage régulier et ciblé de ses affiches, alors que les supports des autres listes demeuraient intacts. Ces dégradations, bien que récurrentes, ont alimenté un sentiment d'iniquité dans l'accès à la visibilité. Si ces incivilités sont « inhérentes à une campagne », elles entretiennent cependant un sentiment d'iniquité difficile à endiguer sans une surveillance constante.
- **Incivilités et violences indirectes :** La présence physique a parfois basculé dans des **échanges verbaux et physiques indirects violents**. Les militants de l'Union Pirate ont ainsi fait état d'insultes graves (« pédophiles ») imputées à la Cocarde tandis que les militants de l'UNI ont quant à eux fait l'objet de jet de « fluides » et auraient par ailleurs été bousculés lors de séances de tractage (*voir PV de dépouillement*).
- **Hétérogénéité des pratiques de terrain :** Les entretiens pointent par ailleurs un léger défaut d'articulation entre les consignes de la direction et leur application par les agents de sûreté (mais également des services d'accueil des UFR). L'Union Pirate a ainsi rapporté un incident significatif où des militants ont été interdits de propagande sur le campus Sciences le premier jour du scrutin au motif qu'il était « interdit de faire de la politique » et de tracter.
- **Limites de l'identification :** Enfin, même si les ORE ont globalement joué le jeu de l'information concernant la présence des soutiens extérieurs, les services de sûreté de l'établissement soulignent la difficulté à identifier formellement les « individus perturbateurs », limitant la portée des plaintes et des procédures disciplinaires.

La **présence militante sur les campus en 2025 s'est inscrite dans un climat de conflit de « moyenne intensité »**, reflétant les préoccupations exprimées par une partie des étudiants interrogés dans l'enquête EFVU (9%), qui pointent « un climat électoral tendu » marqué par « des pressions, un tractage agressif, des conflits entre listes et une politisation excessive ». Ces étudiants appellent ainsi à l'instauration d'un « cadre plus clair, de règles mieux respectées et, dans certains cas, de sanctions en cas de comportements problématiques ».

Si la violence physique directe a été largement contenue grâce au dispositif de sûreté, la conflictualité s'est déplacée sur le terrain des dégradations matérielles, notamment par l'arrachage ciblé d'affiches, et vers une violence physique « indirecte » et des joutes verbales, illustrées par des jets de « fluides » sur les militants de l'UNI et sur des personnels mobilisés, ou par des invectives graves visant les militants de l'Union Pirate.

Cette tension, maîtrisée par les équipes de terrain jusqu'aux derniers jours, a finalement conduit la Présidente, garante du bon fonctionnement de l'établissement, à **suspendre la campagne quelques heures avant la clôture du scrutin face à la menace manifeste à l'ordre public** que représentait les heurts physiques des derniers jours de scrutin et la possible arrivée sur le campus Tertre de militants identitaires et antifas. Cette décision n'a pas été acceptée et comprise par les ORE – en particulier celles classées à « gauche » :

- **Pour l'Union Pirate et Solidaires étudiant.e.s**, l'arrêt est perçu comme « un scandale » et la présidence est remise en cause : « *La présidence de Nantes Université cède aux pressions de l'autorité préfectorale, du rectorat et de l'extrême droite, en se pliant une fois de plus aux demandes d'étouffement de l'expression politique sur les campus.* » (Communiqué conjoint du 27 novembre 2025).
- **Pour InterAsso**, la dénonciation est toute aussi importante mais ne vise pas directement la présidence : *« Cette interruption nuit au bon déroulement des scrutins et au plein exercice de la démocratie étudiante. […] InterAsso Nantes est convaincue que le combat contre les idées haineuses se fait aussi par le vote*. » (Communiqué du 27 novembre 2025).
- Les organisations **UNI et La Cocarde** ne semblent pas avoir publié de communiqués à ce sujet.

Aussi, le cadre réglementaire actuel peine à définir la « **fin de la propagande » dans l'univers digital**. Si l'arrêt du tractage physique est simple à constater – même si l'UNI a dénoncé le tractage de l'Union Pirate aux abords des tramways (*Voir PV de dépouillement*) –, la persistance des contenus numériques (stories à la « Une », *posts* Instagram etc…) crée un flou juridique qu'il peut être nécessaire de combler dans l'arrêté électoral. En effet cette **asymétrie entre la fin de l'action militante et la permanence de sa visibilité** constitue une limite importante. Faute d'une règle claire sur le passage en mode « silence » sur les réseaux sociaux, la suspension de la propagande reste partiellement inopérante sur le terrain numérique. L'arrêté électoral devrait donc préciser qu'une suspension de la campagne vise également la communication publique sur les réseaux sociaux (**Recommandation 13**).

4. Le débat inter-listes : une innovation démocratique face au défi de la polarisation

Pour ce scrutin de 2025, l'Université a souhaité renouer avec une tradition démocratique bien ancrée dans l'établissement avant 2010 soit, **l'organisation, à chaque élection, d'un débat public et contradictoire entre les têtes de liste** (qui se tenait alors au Pôle étudiant ou dans le Hall du bâtiment Tertre). Cette initiative visait ainsi à offrir – à nouveau – aux étudiants une vision synthétique et dynamique des programmes en présence et répondait, à l'occasion, à une recommandation importante de la Conférence de consensus d'avril 2025 (Recommandation 2.2 - Créer un cadre permettant un débat pendant les élections universitaires).

L'Université a ainsi choisi de s'appuyer sur la radio étudiante *Prun'*, souhaitant déléguer l'organisation à un tiers étudiant indépendant. Ce choix, dicté par une volonté de laisser la main aux étudiants, a cependant rapidement confronté l'établissement à la réalité des lignes éditoriales et syndicales locales. En vertu de sa propre ligne éditoriale, la radio a ainsi pris la décision de ne pas inviter les listes **UNI** et **La Cocarde** au débat électoral réunissant les têtes de listes le 20 novembre 2025.

Cette exclusion a été largement soutenue par les autres organisations représentatives (Union Pirate, Solidaires, InterAsso), qui adoptent à ce sujet, une posture commune, à savoir : *« Ne pas tolérer l'intolérance - pas de débat avec l'extrême droite. »*. Ce barrage idéologique a alors transformé le format initial :

- **Une pluralité réduite :** Ce format, réduit à trois listes partageant des socles de valeurs proches, a transformé la confrontation en un exercice limité.

- **Le paradoxe du temps d'antenne :** Bien que l'UNI et la Cocarde aient été physiquement absentes du plateau, les animateurs ont consacré une part substantielle du temps d'antenne à exposer leurs positions respectives et à justifier leur exclusion. Paradoxalement, cette stratégie semble avoir offert une visibilité indirecte aux organisations absentes, leur donnant la tribune que les organisateurs souhaitaient initialement leur refuser.



Figure 13 - Capture écran - Compte Instagram de RadioPrun'

Le décalage avec les attentes étudiantes

L'analyse de l'impact de ce débat révèle ainsi une **efficacité visiblement très limitée du dispositif** et des perspectives toutes aussi limitées pour organiser un débat politique contradictoire au sein de l'établissement.

- **Un manque de visibilité :** L'initiative semble avoir peu mobilisé au-delà du cercle des convaincus. Les entretiens révèlent que même les militants des listes participantes n'ont pas systématiquement écouté l'émission ou eu connaissance de sa diffusion.
- **L'écueil de l'entre-soi :** En l'absence de réelle contradiction, l'exercice a pu être perçu comme un « entre-soi » militant plutôt que comme un outil d'aide au choix pour l'électeur indécis.

Cette expérience soulève finalement un paradoxe majeur : alors que l'exercice semble avoir souffert d'un manque de visibilité et d'un effet d'« entre-soi » militant, l'enquête EFVU 2026 révèle une aspiration étudiante différente. En effet, **30 % des étudiants interrogés réclament une meilleure lisibilité des programmes**, et une large majorité exprime le souhait de débats structurés et pluralistes pour éclairer leur choix[14].
La position des organisations refusant le débat contradictoire avec les syndicats issus, selon eux, de courants d'« extrême droite », se heurte ainsi frontalement à la demande exprimée par ces étudiants. Ces derniers, loin de soutenir l'éviction systématique, expriment un besoin de confrontation d'idées : ils ne cherchent pas l'entre-soi, mais une aide au vote. Le refus de débat, perçu comme un frein à la clarté démocratique, nourrit probablement le sentiment exprimé d'une « politisation excessive » et d'une campagne déconnectée des préoccupations de fond du corps électoral.

Cette expérience **questionne enfin la capacité de l'université à se positionner comme organisateur** d'un débat à l'avenir. Confronté à la « ligne rouge » des organisations classées à « gauche » (ou apartisane) et à l'indépendance éditoriale des médias partenaires, l'établissement se trouve dans une impasse :

[14] A noter cependant que le nombre réduit de répondants ne permet pas de généraliser ce positionnement à l'ensemble de la communauté étudiante.



- **Le risque de rupture d'équité** : Déléguer le débat à un tiers expose l'institution à des exclusions idéologiques qui contreviennent aux principes d'égalité de traitement inhérents à un scrutin officiel.
- **Le risque de boycott** : Reprendre la main sur l'organisation pour garantir la présence de toutes les listes expose l'Université au risque de boycott pur et simple par les ORE qui refusent tout débat élargi, ces dernières ayant réaffirmé en entretien leur refus d'une telle confrontation.

En conclusion, si le besoin d'un débat contradictoire est plébiscité par les étudiants pour structurer le choix électoral, l'institution se trouve actuellement dans une impasse. La « ligne rouge » des organisations syndicales constitue un verrou que l'Université ne peut briser sans risquer d'embraser le débat, mais que le maintien du *statu quo* rend inaudible face aux attentes d'une communauté étudiante en quête de clarté programmatique. L'établissement doit repenser les modes de débats pour proposer un outil adapté à ce contexte compliqué (**Recommandation 15**).

5. Le militantisme numérique et les listes de diffusion

En 2025 et suite aux difficultés rencontrées en 2023 à ce sujet, la communication numérique a représenté un enjeu stratégique majeur, tant pour l'institution que pour les organisations étudiantes. Contrairement au précédent scrutin de 2023, où les réseaux sociaux avaient été le principal vecteur d'incivilités, cette campagne a été marquée par une **relative retenue et une « professionnalisation » des contenus des ORE**.

L'usage des listes de diffusion institutionnelles, strictement encadré par l'arrêté électoral pour garantir l'équité sans saturer les boîtes mail, a par ailleurs fait l'objet d'un respect global. Le COPIL a maintenu une « ligne rouge » ferme concernant le contenu juridique (incitation à la haine, diffamation), prévoyant un filtre de modération en amont. En cas de message jugé non conforme, l'administration, en concertation avec le cabinet, a systématiquement proposé aux ORE une reformulation plutôt qu'une censure pure du message litigieux. Un processus de dialogue qui a permis d'éviter toute dérive majeure.

L'usage des réseaux sociaux par les acteurs du scrutin

Sur le plan de la communication numérique, l'Université a déployé des efforts importants pour assurer la pédagogie du scrutin, notamment par le biais d'un clip en *motion design* (19 400 vues) et d'une vidéo explicative sur le rôle des élus (25 400 vues). Parallèlement, les ORE ont déployé **des stratégies de communication très différenciées.**

Si cette analyse se **concentre prioritairement sur Instagram**, une observation rapide des comptes X et Facebook des organisations semble confirmer une cohérence éditoriale entre ces différents supports (le réseau TikTok n'ayant pas fait l'objet d'une étude approfondie). Bien que **non exhaustive**, cette cartographie vise à mettre en évidence la tonalité générale de la campagne numérique.

Le tableau ci-dessous met en exergue deux modèles de communication opposés : d'une part, les organisations misant sur un flux constant et soutenu d'informations (InterAsso, Union Pirate) et, d'autre part, celles privilégiant des « coups » de communication vidéo concentrés sur la fin de campagne (UNI, La Cocarde).

Organisation	Dynamique de lancement	Volume & Formats	Contenus clés	Impact (Vues)[15]
INTERASSO	**Anticipée** (22 oct.)	**11 posts** (dominante vidéo)	Pédagogie : rôle des élus, instances, programme et modalités de vote.	**3 259 à 28 600**
UNION PIRATE	**Anticipée** (23 oct.)	**11 posts** (dont 3 vidéos)	Enjeux électoraux, tutoriels de vote et focus thématique sur la précarité.	**2 251 à 14 800**
UNI	**Tardive** (21 nov.)	**5 posts** (dominante posts)	Vidéo programmatique et guide du système de vote.	**11 300** (vidéo phare)
SOLIDAIRES	**Tardive** (21 nov.)	**4 posts** (aucun format vidéo)	Communiqués de presse, barrage à l'extrême droite et présentation programme.	*Non significatif* (pas de vidéos)
LA COCARDE	**Flash** (25 nov.)	**3 posts** (1 vidéo pivot)	Vidéo dénonçant les « dérives de l'extrême gauche ».	**12 100**
	❖ Une communication lancée le 16 octobre sur Instagram annonçant le scrutin ❖ De nombreuses stories rappelant les dates du scrutin et autres infos utiles (16/10 – 20/10 – 24/10 – 29/10 – 12/11 – 21/11 – 24/11) – dernière publication la veille de l'ouverture du scrutin. ❖ 6 novembre : *story* annonçant le webinaire d'information aux futurs candidats ❖ Un clip en *motion design* avec 19 400 vues sur Instagram Une vidéo de présentation par Lucas Chauvel du rôle des élus étudiants avec 25 400 vues			

NB : Ne sont pas comptés comme du temps de campagne, l'ensemble des interventions et actions de rentrée des ORE même si elles participent évidemment à la prise de connaissance par les étudiants et à leur information en amont du scrutin. Ces publications ne comptent évidemment pas les publications de chacun des candidats sur leurs comptes personnels mais seulement sur les comptes officiels de leur ORE.

L'analyse de la communication numérique des différents acteurs permet ainsi de tirer plusieurs enseignements :

[15] Données récoltées en mars 2025.

1. **La domination du format vidéo (et *stories*) :** Les contenus dynamiques, qu'il s'agisse de vidéos pédagogiques (InterAsso) ou de séquences de confrontation (La Cocarde/UNI), ont capté l'audience, dépassant régulièrement les 10 000 vues. Ce format est devenu le vecteur d'engagement principal.
2. **L'institution comme premier média :** Avec **25 400 vues** sur la vidéo de Lucas Chauvel (VP étudiant) et **19 400 vues** sur la vidéo *motion design*, la communication de Nantes Université a performé, confirmant son rôle de source d'information de référence – y compris sur un terrain structurellement plus favorable aux ORE.
3. **Professionnalisation et maîtrise des risques :** Contrairement à 2023, l'absence de vidéos « pièges » (à l'exception d'un incident post-scrutin traité par le Cabinet) montre une meilleure maîtrise des risques juridiques par les équipes de campagne et les différentes listes.

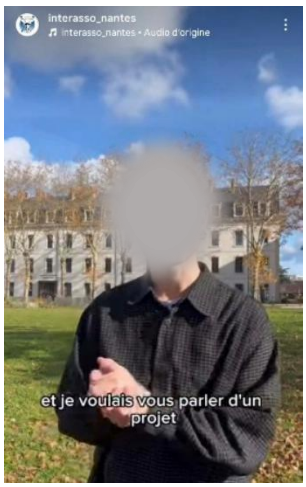


Figure 14 - Capture écran - Compte Instagram d'InterAsso Nantes

Si le constat global souligne une montée en compétence des ORE et l'abandon des pratiques les plus polémiques de 2023 (notamment la captation d'images à l'insu des personnes), cette « maturité » doit être interprétée avec prudence.
La sérénité relative observée en ligne semble davantage résulter d'une **auto-censure stratégique** que d'une évolution profonde des cultures militantes. Le souvenir encore vif des procédures disciplinaires et des exclusions définitives de 2023 a pu agir comme un puissant levier de dissuasion.
En ce sens, la communication numérique de 2025 témoigne d'une transition vers des formats plus pédagogiques et policés, mais la persistance de l'usage de *posts* nominatifs et d'attaques ciblées – en dehors de la période de campagne – indique que « l'agressivité militante » n'a pas disparu : elle s'est simplement déplacée vers des vecteurs moins risqués sur le plan juridique. En somme, l'Université a réussi à poser un cadre protecteur, mais la culture de « dénonciation » reste sous-jacente, prête à réémerger dès lors que le cadre institutionnel ou le risque disciplinaire semble s'estomper.

Limites observées

Si le cadre numérique a permis une large diffusion de l'information, l'expérience de 2025 met en lumière des vulnérabilités techniques qui questionnent la parfaite égalité entre les candidats.



- **Une rupture d'égalité potentielle.** Le dysfonctionnement des listes de diffusion lors de l'ultime phase de mobilisation constitue un point de critique. Dès lors que les incidents n'impacteraient pas uniformément toutes les listes, se pose la question de la **rupture d'égalité devant le suffrage**. Dans un scrutin où la mobilisation de dernière minute est décisive, l'incapacité technique de l'institution à garantir l'acheminement des messages de propagande fragilise la sincérité des opérations.
 En l'état, le seul « dysfonctionnement » pointé du doigt par les ORE concerne un email de l'UNI envoyé à la CAI à 10h39 et non diffusé avant la suspension de la propagande le midi. Cependant, ce mail a bien suivi le circuit « normal » de contrôle de la conformité du message qui, en l'état, était considéré comme problématique et n'a pu, effectivement, être modéré avant la suspension officielle. Ceci relève donc d'un **incident très isolé de « conformité de message » plutôt que de « défaillance administrative »** - le contenu même du message concerné nécessitait des ajustements qui n'ont pu aboutir avant la clôture du scrutin.

A noter par ailleurs que la gestion des listes de diffusion et des éventuelles sollicitations des ORE repose essentiellement sur l'équipe très réduite de la CAI qui ne peut légitimement pas toujours réagir en temps réel, surtout en période de crise.

- **L'absence de « droit de réponse » numérique.** Le cadre actuel souffre d'un vide procédural concernant la rectification d'informations. Comme l'a révélé le déroulement de la campagne, si une liste diffuse une information erronée par mail à J-1, l'adversaire se trouve techniquement dans l'impossibilité de répondre via les canaux officiels avant la clôture du vote, soumis par ailleurs à un quota limité de 3 mails. Cette « faille » dans l'arrêté électoral est susceptible de limiter la tenue d'un débat contradictoire sain et de laisser le champ libre à des stratégies de désinformation « de dernière heure » difficiles à contrer. Cependant, le COPIL se place ici en garant de la sincérité des informations diffusées grâce à la modération des messages. Par ailleurs, **ouvrir le droit de réponse risquerait d'engendrer des échanges sans fin et contreproductifs (Recommandation 14 et 18).**

3. RECOMMANDATIONS 13 à 19

En définitive, l'analyse des modes d'action des ORE et de la dynamique inter-listes révèle que chaque levier de propagande comporte des zones de fragilité dont l'impact sur le climat politique global a fluctué selon les séquences de la campagne et les spécificités des campus. Si certains dysfonctionnements - qu'ils soient techniques ou procéduraux - appellent des ajustements réglementaires, d'autres renvoient à **des limites structurelles plus complexes, intrinsèques à une campagne politique.**
Au-delà de ces enjeux de régulation, une rupture majeure de « l'expérience électorale » apparaît à travers une réelle asymétrie de la politisation selon les sites :

- **La saturation du campus Tertre :** Véritable épicentre de la campagne, il concentre une densité d'informations et une conflictualité exacerbée, particulièrement au sein de l'UFR de Droit, transformant l'espace en une zone de forte polarisation souvent pointée du doigt par les étudiants.

- **Le désert électoral des sites périphériques :** À l'inverse, dans les filières de Santé ou sur les sites délocalisés (Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon), l'offre électorale est plus déconcentrée. Cette faible densité militante, si elle garantit une absence de tension, crée de fait une inégalité dans l'accès à l'information et une représentativité électorale plus fragile (sur des sites où les taux de participation sont, de fait, plus faibles).

Globalement, la campagne 2025 dessine une cartographie à deux vitesses : une zone de forte intensité où la régulation institutionnelle est mise à rude épreuve par une compétition virulente, et des zones de moindre visibilité où le défi réside davantage dans la capacité des ORE à déployer un maillage territorial efficace. Ce constat impose une réflexion sur **l'homogénéisation de l'accès à l'offre électorale**, tout en maintenant **une vigilance accrue sur les zones où la concentration des forces militantes tend naturellement vers la confrontation**.

Au regard de ces échanges, la Mission formule les préconisations suivantes :



RECOMMANDATIONS « CAMPAGNE ELECTORALE »

❖ **(RAPPEL) RECOMMANDATION 11 : Harmonisation de l'application locale des règles – compréhension locale des règles communiquées**

Pérenniser et renforcer la communication vers les acteurs de terrain (enseignants, directions d'UFR, SG) pour garantir une application homogène des règles de la propagande et ainsi : 1) Réduire les disparités de traitement entre les campus en s'assurant que les règles de la propagande soient comprises et appliquées de façon identique partout ; 2) Capitaliser sur le succès des « Étudiants Relais Info » (ERI) pour maintenir une communication de proximité horizontale et réactive.

❖ **RECOMMANDATION 13 : Sécurisation du protocole de suspension**

Définir dès l'arrêté électoral les motifs impérieux (troubles graves à l'ordre public), les modalités techniques et les pouvoirs de la Présidence pour décider de l'arrêt anticipé de la propagande, garantir une notification simultanée à toutes les listes pour éviter les ruptures d'égalité comme une communication justifiée aux usagers avec les relais de terrain. Enfin, préciser dans l'arrêté la portée de la suspension (propagande en ligne, utilisation des listes de diffusions, accès aux campus, etc…).

❖ **RECOMMANDATION 14 : Instaurer une « Trêve Numérique » des services**

Coordonner ou sensibiliser les services (DirCom, UFR) pour suspendre l'envoi de mails institutionnels non-urgents durant les 72h du scrutin afin de : 1) Libérer « l'espace mental » des étudiants pour s'informer sur les programmes des listes et réduire le « bruit » numérique afin de maximiser la visibilité des messages officiels (notamment les identifiants LegaVote) ; 2) Etendre cette sensibilisation aux étudiants eux-mêmes afin de les inciter à « vider » leur boîte mail en amont du scrutin pour garantir la réception des informations cruciales.

❖ **RECOMMANDATION 15 : Dispositif de débat médiatique (Format Interviews)**

Proposer un dispositif de temps de parole séquencé (type interviews individuelles) plutôt qu'un débat frontal, afin de garantir l'exposition de tous les programmes. Ce dispositif vise à contourner les blocages idéologiques qui rendent le débat contradictoire impossible (refus de siéger face à certaines listes) tout en garantissant une exposition équitable de tous les programmes, conformément aux attentes de clarté exprimées par les étudiants dans l'enquête EFVU.

❖ **RECOMMANDATION 16 : Sanctuarisation du cadre des interventions en amphithéâtre**

Maintenir un certain cadre d'intervention en amphithéâtre par l'envoi automatique (à chaque scrutin) d'un mail « Présidence » préconisant notamment, l'information préalable et l'accord de l'enseignant ainsi que des temps de parole plafonnés afin de : 1) Limiter le désordre des passages successifs qui dégrade l'image des syndicats ; 2) Protéger le temps pédagogique tout en assurant aux ORE un auditoire attentif et une équité de passage garantie par l'institution.

❖ **RECOMMANDATION 17 : Encadrement des « Stands de convivialité » en période de scrutin**

Préciser dans l'arrêté électoral les limites légales des offres promotionnelles (nourriture, goodies = un vote) : Rappeler que tout lien explicite ou implicite (« un vote = une crêpe ») sera immédiatement sanctionné comme une tentative d'altération de la sincérité du scrutin, afin de, 1) Lever les suspicions d'altération de la sincérité du scrutin ; 2) Définir un cadre éthique commun permettant de maintenir la convivialité associative sans entacher la probité de l'élection.

❖ **RECOMMANDATION 18 : Intégration du droit de réponse au quota de mails autorisés**

Afin d'éviter un effet d'entraînement et une surcharge de mails, limiter le droit de réponse au quota de mails établi par l'arrêté électoral dans l'usage des listes de diffusion. Privilégier une procédure de signalement prioritaire pour les informations manifestement erronées, permettant une note de correction institutionnelle

jointe aux envois suivants, garantissant ainsi la loyauté de l'information sans multiplier les échanges polémiques.

❖ **RECOMMANDATION 19 : Créer une procédure d'alerte et de réponse immédiate aux incidents**

Mettre en place un protocole de signalement en temps réel piloté par la Direction de l'établissement (DGS) afin de traiter sans délai les difficultés observées sur le terrain et : 1) Garantir un point d'entrée unique via une messagerie instantanée dédiée et un numéro de téléphone, réservés aux têtes de liste et responsables de sites pour une remontée d'information directe ; 2) Permettre un arbitrage institutionnel immédiat (rappel à la règle ou déploiement de la sécurité) pour désamorcer les tensions avant escalade.

IV. Participation et analyse des résultats : Une dynamique de mobilisation confirmée

L'analyse de la participation, axe prioritaire défini par la présidence, vise à mesurer l'efficacité des dispositifs d'incitation au vote et à comprendre les leviers de l'engagement électoral étudiant. **Dans un paysage national souvent marqué par l'abstention, le scrutin de 2025 à Nantes Université se distingue par une progression notable**.

Cette dernière partie s'appuie sur une série d'analyses complémentaires :

- La comparaison et l'évolution des taux de participation par scrutins ;
- La comparaison des taux de participation vis-à-vis des scrutins externes (des autres universités) ;
- L'analyse des raisons d'une plus forte participation via l'enquête EFVU interrogeant les étudiants sur leur participation au scrutin, les raisons de leur éventuelle abstention et les pistes d'améliorations qu'ils identifient pour améliorer l'organisation du scrutin.

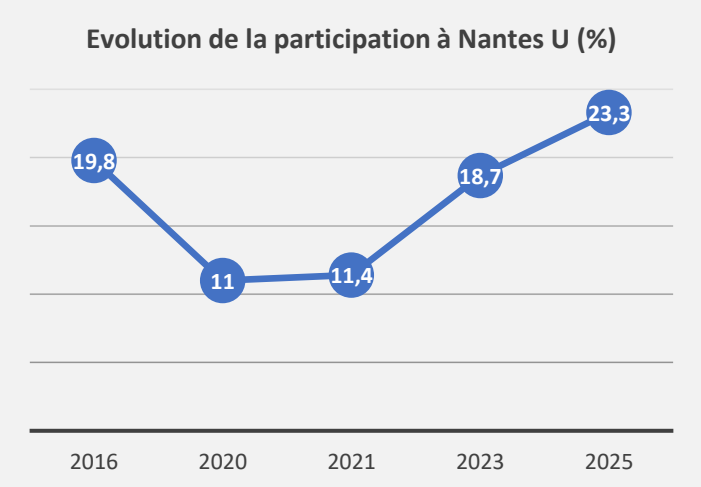
1. Évolution et dynamique locale : la fin de l'érosion

L'analyse comparative des scrutins de 2023 et 2025 à Nantes Université révèle une dynamique de forte croissance de la participation, accompagnée d'un renouvellement des équilibres politiques entre les organisations représentatives étudiantes (ORE).

A. Analyse de la participation : une progression record

Le fait marquant de ce comparatif est l'augmentation constante et significative de l'implication des électeurs.

- **Taux global (Conseil d'Administration) :** La participation est passée de **18,77 % en 2023** à **23,30 % en 2025**, soit une hausse de **4,53 points** ;
- **Dynamique de long terme :** En intégrant le scrutin de 2021 (11,44 %), la participation a plus que doublé en quatre ans (+12 points).
- **Disparités par pôles (2025) :** Le pôle **Humanités** enregistre la mobilisation la plus forte avec **30,30 %**, suivi de près par le pôle **Sociétés** à **26,63 %**. Le pôle Sciences et Technologie reste le moins mobilisé avec **18,65 %.**



B. Évolution du paysage syndical et des forces en présence

Le scrutin de 2025 marque également une évolution dans les stratégies d'alliances et la représentation des listes.

❖ **Nouveaux entrants et alliances :**

- En 2023, la scène était marquée par le retour de l'UNEF et l'apparition de listes communes Union Pirate/Solidaires uniquement pour les pôles et renouvelée pour les scrutins de pôles en 2025.
- En 2025, une nouvelle force apparaît : La Cocarde Étudiante, bien qu'elle n'obtienne aucun siège au CA (197 voix), seule liste présentée.

❖ **Hégémonie contestée d'InterAsso Nantes :**

- En 2023, InterAsso détenait 35 sièges sur 40 et dominait largement les conseils « centraux ».
- En 2025, bien qu'ils restent en tête au CA avec 43,3 % des voix exprimées (2 sièges sur 5), InterAsso fait face à une concurrence accrue dans les pôles et le Conseil Académique (CAc) et poursuit sa perte de sièges au bénéfice, notamment, de l'Union Pirate et Solidaires étudiant.e.s.

C. Analyse par pôle (Conseils de pôle)

En 2025, les résultats montrent une spécialisation géographique de l'influence syndicale :

- **Humanités :** Domination totale de l'**Union Syndicale (Union Pirate & Solidaires)** qui rafle les 4 sièges avec 100 % des suffrages exprimés (aucune autre liste déposée).
- **Santé : InterAsso** maintient une avance très confortable avec 4 sièges sur 5 (1 745 voix contre 318 pour l'Union Syndicale Santé). Cependant, ce scrutin est marqué par l'élection d'un élu de l'Union syndicale au sein d'un pôle longtemps dominé par InterAsso.
- **Sociétés :** Le pôle le plus disputé. **InterAsso** obtient 2 sièges, tandis que l'**Union Syndicale** et l'**UNI** en obtiennent 1 chacun. Ce scrutin a cristallisé l'ensemble des tensions de cette campagne : ce pôle est en effet marqué par la présence de la Cocarde comme de l'UNI, ce qui a motivé l'Union Syndicale a accentué sa propagande sur ce Pôle pour faire barrage à ces organisations. Toutes les forces politiques étaient ainsi représentées et fortement présentes sur le terrain du Pôle Sociétés.
- **Sciences et Technologie :** Équilibre parfait entre **InterAsso** et l'**Union Syndicale** avec 2 sièges chacun.

Cette courte présentation met en lumière le passage d'un scrutin 2023 marqué par des incidents entre syndicats (Union Pirate vs UNI) et une domination d'InterAsso, à un scrutin 2025 à très forte participation où, dans les urnes, l'alliance de circonstance entre l'Union Pirate et Solidaires étudiant.e.s s'affirme comme le principal challenger d'InterAsso, tandis que l'UNI stabilise sa présence malgré l'arrivée de la Cocarde Étudiante.

Cette stratégie d'alliance portée par les syndicats classés à « gauche » leur permet ainsi d'obtenir une majorité des sièges en conseils centraux et, dans la continuité, l'ensemble des sièges en section disciplinaire « usagers ». A noter que si la stratégie politique a été payante pour ces organisations, elle se fait au prix d'un cumul important de mandats – du fait, notamment, de la difficulté préalablement exprimée, à constituer leurs listes – au risque peut-être d'impacter leurs études comme leur engagement au sein de chacune de ces instances.

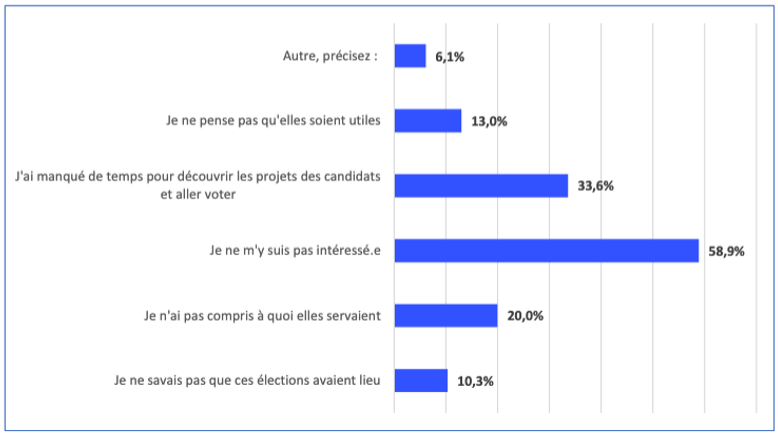
L'université se doit d'analyser les disparités significatives de participation entre les pôles afin d'ajuster ses leviers de sensibilisation, notamment auprès des étudiants en Santé et en Sciences, dont la mobilisation reste en deçà des autres secteurs.

D. Les ressorts de la participation étudiante

Si le taux de réponse à l'enquête EFVU (environ 7,5%) ne permet pas une généralisation de ses résultats au public étudiant de Nantes Université, il donne malgré tout une série d'indices et de pistes pour comprendre la participation étudiante et envisager des actions pour palier à l'abstentionnisme toujours important de ce public.

Question 37 – Pour quelles raisons n'avez-vous pas participé aux dernières élections étudiantes ? (plusieurs réponses possibles)

Sur la base des 1287 enquêtés ayant répondu « Non » à la question 36.



Ainsi, parmi les 41,1 % de non-votants, le désintérêt reste le motif principal (58,9 %), suivi par un manque de temps pour découvrir les programmes (33,6 %) et une méconnaissance des enjeux des élections (20,0 %).

Les pistes d'amélioration exprimées par les répondants soulignent un besoin fort de visibilité (30 % des commentaires sur l'amélioration de la présentation des listes), une demande de structuration des échanges (24 % des commentaires réclament des débats ou temps de présentation), un renforcement de la communication en amont (29%), et une meilleure explication du rôle des élus, des instances et des élections (23%).

À la lumière de ces nouvelles données, plusieurs conclusions structurelles s'imposent pour Nantes Université.

La première leçon réside dans la corrélation étroite entre la lisibilité de l'offre politique et la mobilisation, tout en soulignant les limites du tout-numérique. Les résultats de l'enquête EFVU indiquent que le manque de temps pour découvrir les projets des candidats constitue un frein majeur pour 33,6 % des abstentionnistes. **Ce constat invite à nuancer l'impact positif du vote électronique :** si celui-ci facilite techniquement le recueil des suffrages, il ne compense pas le besoin de temps nécessaire à l'appropriation des programmes, posant ainsi une limite claire à sa portée comme outil unique de mobilisation. L'établissement doit donc transformer sa communication électorale en une véritable plateforme d'information centralisée, accessible bien avant l'ouverture du scrutin, afin de répondre à la demande de 30 % des répondants qui souhaitent une meilleure visibilité des listes et des programmes.

La seconde leçon souligne un impératif de **pédagogie institutionnelle renforcée**. En effet, 20 % des étudiants indiquent ne pas avoir compris à quoi servaient les élections, tandis que 10,3 % ignoraient la tenue même du scrutin[16]. Au total, ce sont 30,3 % des répondants dont l'abstention est directement liée à un déficit d'information ou de compréhension, ce qui pointe vers la nécessité d'amplifier encore la communication institutionnelle.

La troisième conclusion porte sur la **nécessité de structurer les espaces de dialogue**. Si les étudiants réclament des interventions plus structurées comme des débats ou des conférences, souhait exprimé par 24 % des commentateurs, ils soulignent simultanément la nécessité d'un encadrement rigoureux pour que ces échanges ne viennent pas entraver le bon déroulement des cours. Il appartient donc à l'institution de sanctuariser ces espaces d'expression en passant d'une logique de visibilité diffuse à un modèle de présentation séquencée, garantissant à la fois l'équité de parole et la sérénité du climat universitaire.

Enfin, l'analyse révèle une donnée particulièrement préoccupante pour l'institution : 13 % des étudiants n'ont pas participé au scrutin au motif qu'ils ne perçoivent **aucune utilité** à ces élections. Ce chiffre, couplé au fait que le **désintérêt** constitue le motif principal de l'abstention pour 58,9 % des non-votants, place l'établissement face à **un défi démocratique majeur.** Nantes Université doit impérativement **questionner la portée de ses instances**, car au-delà de la pédagogie institutionnelle, c'est la preuve concrète de l'efficacité de la représentation étudiante qui doit être rendue visible. En clarifiant l'impact direct des élus sur la vie quotidienne, une attente formulée par 23 % des répondants, l'université pourra répondre à ce sentiment d'inutilité et renforcer la confiance des étudiants dans le processus démocratique.

[16] On peut pourtant faire l'hypothèse que les étudiants ayant répondu à cette enquête font partie de ceux qui lisent et traitent leurs mails institutionnels et auraient donc dû être correctement informés de ce scrutin.

2. Analyse comparative : positionnement de l'établissement à l'échelle nationale

Nous l'avons vu, le **dernier scrutin étudiant de Nantes Université a mobilisé assez largement la communauté étudiante en affichant un taux de participation de 5 points de plus qu'au scrutin de 2023**.

Est-il possible d'attribuer cette hausse de la participation aux « seuls » changements opérés par l'établissement dans l'organisation du scrutin et la communication autour des élections et du travail/rôle des élus ? Ou bien, cette hausse est-elle le reflet d'une tendance plus nationale ?

Le succès de la mobilisation à Nantes Université doit être **mis en perspective avec les dynamiques observées à l'échelle nationale.** Cette approche permet de distinguer ce qui relève de l'efficacité des dispositifs propres à l'établissement de ce qui tient d'une tendance globale au sein des établissements de l'enseignement supérieur.

Ainsi, si les efforts de communication, la mobilisation des ORE nantaises et le scrutin électronique ont été décisifs, l'analyse des scrutins français entre 2023 et 2026 révèle une **progression nationale moyenne de 5 points**. Nantes suit donc cette trajectoire ascendante, confirmant un « réveil » de la citoyenneté étudiante post-Covid.

Le tableau ci-dessous vise ainsi à mettre en évidence **l'évolution des taux de participation au sein d'une majorité d'universités françaises**[17]. Ces données sont, pour la plupart issues du site https://elections-etu.fr/index.php, des arrêtés de proclamation des résultats et communiqués de presse des universités mais aussi des dépêches de l'AEF. Avant d'entamer l'analyse de ces données, plusieurs points de vigilances doivent être posés concernant leur fiabilité :

- Le site https://elections-etu.fr/index.php a été créé en 2021 dans le cadre d'un projet de recherche visant à « décrire les scrutins étudiants et leur évolution dans le temps ». Si la source de ce projet n'est pas précisée, nombre des données communiquées sont associées à un « document de preuve » comme les arrêtés de proclamation des résultats lorsque ces derniers sont rendus publics par les établissements. La donnée nous paraît ainsi relativement fiable lorsqu'une preuve administrative y est associée (même si elles sont parfois non accessibles).
- Aussi, de nombreux établissements limitent l'accès à leurs données institutionnelles via intranet rendant l'accès compliqué/impossible.
- Enfin, certains arrêtés de proclamation des résultats n'indiquent que le nombre de voix exprimées sans préciser le taux de participation. Pour ces derniers, nous avons donc calculé un pourcentage de participation approximatif sur la base d'un nombre d'étudiants déclaré par l'établissement (indiqué en orange dans le tableau).

Les données statistiques suivantes doivent donc être prises avec la plus grande prudence et visent essentiellement à indiquer une tendance (*données recueillies en août 2026).*

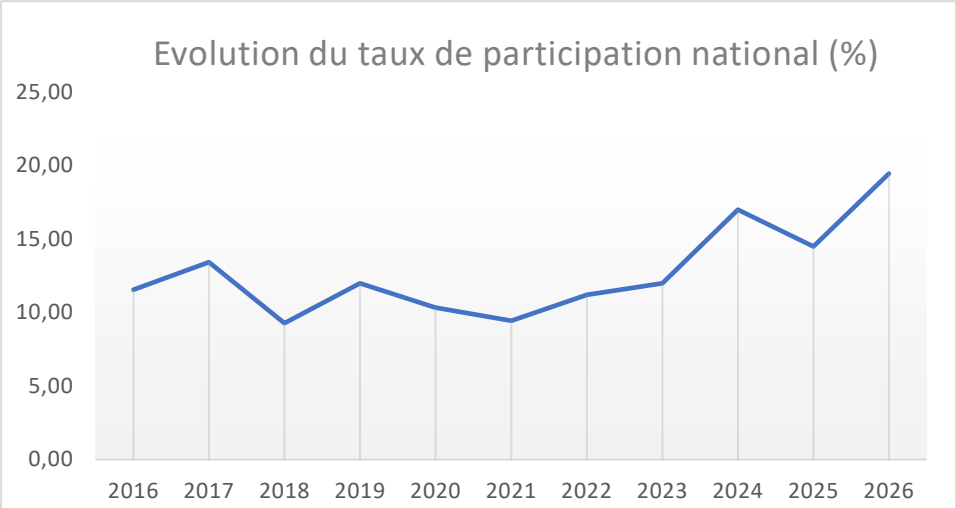
[17] Ce tableau étudie la participation au sein de 52 établissements dont les données étaient accessibles. En vert sont indiqués les taux de participation supérieurs à 20%.

UNIVERSITE	ANNEE DU SCRUTIN										
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CROUS	7,46		6,24			4,09			8,77		**8,72**
Nantes	**19,8**				**11**	**11,4**		**18,7**		**23,3**	
Aix-Marseille						8,5		14,3		**12,11**	
Angers	13,4		10,9		8,2		12,2		16,7		/
Avignon		22,9		20,4		27,3		**21,6**		/	
Bordeaux		6,2			3,7	8,87		11,4		**8,76**	
Bordeaux Montaigne	11,43		10,43		12,62		7,6		16,31		**24,91**
Bourgogne	16,4		11,04		13,22		2,2		8,6	**11,43**	
Caen	14,4		10,5		8,4		16		**21,2**		**/**
Clermont Auvergne		/		7		9,5		17,3			**15**
Côte d'Azur				/			8,92	18,8			**14,5**
Côte du Littoral	9,18		/		7,84		1,1		**13,85**		
Franche Comté/Besançon	11,43		/		9,46		13,9			**18,7**	
Grenoble Alpes		/		/		9,7		23,9 - annulée	19		**18**
Gustave Eiffel					7,7			4,5		**7,45**	
Haute Alsace	6,8		2,3		14,3			15,7	**29,85**		
Havre	17,4		9,4		17,74		17,4		**3,1**		
La Rochelle	10,8		8		4,8		7,6		**20,44**		
Le Mans						8,57		6,9		**14,91**	
Lille		9		8,6		10,44		15,3		**16,8**	
Limoges	/		10,4		12,9		5,65		**13,63**		
Lorraine	8,85		6,59			6,24		7,7		**17,87**	
Lyon 1	/		/		7,4		6,8			**10,23**	
Lyon 2	8				10,1		10,2		**13,71**		
Lyon 3	/		/		7,3		7,9		**19,69**		
Montpellier		/		/		10,2		10,7		**9,46**	

Nanterre	11,7		8,9		9,5		6,7		12,3		24,9	
Nîmes	13		23,2		13,82		3,8		**5,63**			
Orléans	9,3		9,5		11,4		14,5		**13,19**			
Paris 3		/		8,8		9,1		6,3		/		
Paris 8		/		/		9		6		**9,5**		
Paris Cite		/		3,86		7,26		9,9		**14,9**		
Paris I - P-Sorbonne			13,94		25,7		18,5		**25,46**			
Paris Nord		15,6		17,8			20,3		**25,9**			
Pau et Pays de l'Adour	9,8		9		5,5		4,8		**10,66**			
Paul Valery	9,1		8		9,2		11		**18,42**			
Picardie	17,2		/		9,8		21,1		**21,45**			
Poitiers	8,41		6,1		8,7		16,5		**24,2**			
Reims	12,8		10,1		8,,8		7,2		**8,7**			
Rennes	13,4		9,6		12,3		12,1	16,4		**20,35**		
Rouen	/		8,8		7,2		7,5		**18,6**			
Saclay					8,03		3,17		**3,76**			
Saint-Etienne				16,9		6		16,2		**10,95**		
Savoie	10		1,9		7,1		11,6		**26,1**			
Sorbonne Université		/		8,8		6,45		6		**13,42**		
Strasbourg	11,7		8,4			7,9		15,6		**21,7**		
Toulon		/		15,9		/		11,2		**17**		
Toulouse Capitole	8,5		6,8		3,39		17,3	11,1		**/**		
Toulouse II	8,06		14,43			6		7		**15,46**		
Tours	9,3		8,5		11,2		18,4		**23,15**			
UBO					20,1		16,5			**13,9**		
UPEC	11,9		3,2			7,68		7,18		**7,42**		
UVSQ	11,9		11,4		11,5		19,4		**25,75**			
MOYENNE NATIONALE	11,57	13,43	9,28	12,01	10,35	9,45	11,22	11,99	17,01	14,50	19,46	
MOYENNE par "campagne"	**11,43**			**10,76**					**15,74**			

+ 5%

Les 5 tendances majeures du paysage national



1. **Une croissance structurelle :** La progression nationale est continue depuis 2021. Le « creux » lié à la période Covid semble désormais résorbé. (A noter que le pic de 2017 peut être lié à un défaut d'information pour cette année.)
2. **L'émergence d'un « Club des 20 % » :** Nantes fait désormais partie des 16 universités françaises franchissant le seuil symbolique des 20 % de participation, un indicateur de forte vitalité démocratique (mais cela demeure une moyenne parmi 52 universités).
3. **Des accélérations locales remarquables :** Si Nantes progresse de 5 points, certains sites enregistrent des bonds plus spectaculaires (La Rochelle +13 pts, Lyon 3 +12 pts), souvent liés à des contextes locaux ou des restructurations (EPE).
4. **Déconnexion de la nature du scrutin :** Les données montrent que le type d'élection (centraux vs locaux) n'explique pas seul la hausse.
5. **L'effet de « surperformance » nantaise :** Avec **23,3 %**, Nantes se situe **7/8 points au-dessus de la moyenne nationale** des deux derniers scrutins (15,7 %).

Nantes Université dans le TOP 10 des meilleurs taux de participation en 2026 :

Si Nantes Université s'inscrit dans un « réveil » global de la participation étudiante post-Covid (+5 points en moyenne nationale), elle parvient à surperformer cette tendance.

En se hissant dans le TOP 10 national avec 23,3 %, l'établissement démontre que la combinaison d'une offre politique polarisée et d'un dispositif institutionnel sécurisé constitue un levier puissant de mobilisation (sans doute appuyé par le vote en ligne).

Universités	Taux récent	Nb étudiants	
Haute Alsace	29,9%	9952	TOP 10
Savoie	26,1%	13430	
Paris Nord	25,9%	26000	
UVSQ	25,8%	23000	
Bordeaux Montaigne	24,9%	16610	
Nanterre	24,9%	35000	
Poitiers	24,2%	30000	
Paris I - P-Sorbonne	23,4%	45200	
Nantes	**23,3%**	**42799**	
Tours	23,2%	26119	

Cependant, le parallélisme parfait entre l'évolution nantaise et l'évolution nationale (+5 points) invite à une certaine humilité : une part de cette réussite semble liée à un contexte sociopolitique global qui dépasse le cadre strict de Nantes université. L'enjeu des prochains scrutins sera de stabiliser ce socle de votants, même en cas de reflux de la tension politique.

A noter cependant, qu'une comparaison des taux de participation au regard de la taille et donc du « poids » des établissements, semble montrer que Nantes Université se positionne comme l'une des universités affichant le plus haut taux de participation parmi les universités de taille similaire.

Universités	Taux récent	Nb étudiants	Taille
Nanterre	24,9%	35000	GRANDES
Paris I - P-Sorbonne	23,4%	45200	
Nantes	23,3%	42799	
Rennes	20,4%	35977	
Strasbourg	21,7%	56000	
Paris Nord	25,9%	26000	MOYENNES
Poitiers	24,2%	30000	
Tours	23,2%	26119	
Picardie	21,5%	32000	
Caen	21,2%	32800	
Haute Alsace	29,9%	9952	PETITES
Savoie	26,1%	13430	
UVSQ	25,8%	23000	
Bordeaux Montaigne	24,9%	16610	
Avignon	21,6%	6799	
La Rochelle	20,4%	8125	

Aussi, c'est au sein des petites ou moyennes universités que la progression des taux de participation semble la plus importante et que les taux atteignent les plus hauts scores.

Ainsi, dans un paysage national où l'implication des étudiants dans la vie politique de leurs établissements semble globalement en progression, Nantes Université parvient malgré tout à se détacher de ses partenaires.

V. Conclusion

Le scrutin de 2025 marque une étape singulière dans l'histoire démocratique de Nantes Université. S'il témoigne d'une amélioration indiscutable du climat global par rapport aux violences physiques de la mandature 2023, il révèle également **la fragilité d'un équilibre maintenu sous une surveillance étroite et des arbitrages institutionnels de dernier recours** pour garantir l'ordre public.

Le tournant de 2023, marqué par des affrontements directs entre l'UNI et le bloc Union Pirate/Solidaires (et forces extérieures) ayant conduit à des exclusions définitives, semble avoir agi comme un catalyseur de changement. En 2025, la tension a changé de nature : elle s'est déplacée du terrain de l'intégrité physique vers celui de la **bataille symbolique et procédurale**.

- Les conflits se sont cristallisés sur une guerre d'affichage et de domination de l'espace physique, des contestations de « faux soutiens » ou « fausses candidatures » et des invectives orales (et violences physiques indirectes), soit **un conflit de moyenne intensité.**
- Le conflit a été, en grande partie, réintégré dans le cadre institutionnel, comme en témoignent les procès-verbaux de dépouillement où chaque camp a consigné ses griefs.

Malgré cette accalmie relative, **la « culture du débat » demeure plus que précaire –** voire rejetée par une partie des ORE. Le dernier jour du scrutin a fonctionné comme un révélateur des limites de la pacification :

- **Les incidents de terrain :** Des heurts, certes moins « frontaux » qu'en 2023 mais tout aussi dégradants, ont été signalés, notamment des **jets de fluides** visant les militants de l'UNI.
- **La menace de l'escalade :** l'arrivée imminente de **renforts nationaux extérieurs** destinés à « muscler » la fin de campagne a constitué le point de bascule.

Face à cette menace caractérisée à l'ordre public, la Présidence a pris la décision exceptionnelle de **suspendre toute propagande physique à quelques heures de la clôture du scrutin**.

Cet arbitrage final a cristallisé une vraie divergence de perception entre l'institution et les organisations étudiantes :

- **Pour l'administration et le COPIL :** Cette suspension a été vécue comme une mesure de protection indispensable, un "mal nécessaire" pour éviter la réédition des scènes de chaos de 2023 et garantir la sérénité du vote final.
- **Pour les ORE :** La réaction a été vive. Par voie de communiqués, Solidaires et l'Union Pirate ont dénoncé un **« scandale »** et une entrave injustifiée au scrutin en collaboration de la Préfecture et du Rectorat.

Ainsi, si la campagne de 2025 est **une réussite opérationnelle** — le dispositif de sûreté comme la présence des équipes sur le terrain ayant empêché les débordements — il laisse un goût d'inachevé. La pacification politique semble impossible à garantir totalement dans un contexte de polarisation croissante où les ORE existent moins par leur programme que par une posture d'**opposition frontale « au camp d'en face »**.

L'Université a réussi à maîtriser le conflit, mais l'acceptation du débat apaisé par le corps social étudiant reste un défi majeur comme en témoigne l'échec relatif du débat organisé entre les listes concurrentes. A ce sujet, il convient cependant de rester réaliste : le cadre réglementaire ne peut, à lui seul, résorber l'ensemble des frictions.

La forte polarisation politique qui caractérise le milieu étudiant – et plus particulièrement le campus Tertre où sont représentées l'ensemble des forces politiques – engendre des limites structurelles à la recherche d'un climat pleinement apaisé.

En ce sens, la première limite du travail remarquable opéré par les acteurs – mais aussi de cette étude de la MDU – est de se limiter au rappel, au perfectionnement et à l'accompagnement de l'appropriation des règles du jeu démocratique qui ne peuvent pas tout face à la volonté politique d'une partie des ORE d'en découdre par des voies moins pacifiques. La démocratie repose d'abord sur l'intellectualisation de la dispute sociale, sur une confrontation d'idées et d'arguments ce qu'une campagne électorale cherche à rendre visible pour tous. Lorsque certaines ORE privilégient l'invective verbale, l'intimidation, le rapport de force, elles se détournent – sans en avoir une pleine conscience – du principe d'euphémisation des rapports sociaux sur lequel est construit la démocratie.

Au-delà des règles du jeu électoral, c'est donc à un chantier plus large qu'est celui d'une meilleure appropriation de l'idée de démocratie auquel nous sommes confrontés.

VI. Liste complète des recommandations

RECOMMANDATIONS
« PREPARATION DU SCRUTIN ET CADRE REGLEMENTAIRE »

- **RECOMMANDATION 1 : Installation anticipée du Comité Électoral Consultatif (CEC)**
 Nommer et installer le CEC dès le printemps/été précédant le scrutin de novembre, afin de : 1) Permettre au CEC d'influer réellement sur les décisions stratégiques (contenu de l'arrêté) avant qu'elles ne soient arbitrées et ainsi éviter le sentiment de « chambre d'enregistrement ».

- **RECOMMANDATION 2 : Transparence sur le choix du prestataire de vote électronique**
 Transmission du cahier des charges technique aux membres du CEC pour garantir une transparence totale sur les critères de sélection du prestataire, afin de : 1) Légitimer le choix technologique auprès de la communauté dès la phase d'achat – y compris parmi les plus réticents à ce mode de scrutin ; 2) Permettre aux membres du CEC de s'approprier les garanties de sécurité (chiffrement, anonymat) bien avant les opérations de scellement.

- **RECOMMANDATION 3 : Anticipation de la publication du calendrier électoral**
 Fixer et surtout, communiquer, le calendrier des opérations électorales dès la fin de l'année universitaire précédente (été) pour un scrutin en novembre afin de : 1) Favoriser le renouvellement ; 2) Permettre aux listes d'identifier des candidats dès l'été pour pallier le stress du calendrier de rentrée ; 3) Donner un temps de préparation suffisant aux listes moins expérimentées pour s'organiser ; 4) Inscrire le rendez-vous électoral dans les supports d'accueil de septembre pour une sensibilisation précoce.

- **RECOMMANDATION 4 : Sensibilisation à l'accès aux données du scrutin**
 Clarifier avec le prestataire les droits d'accès des délégués et assesseurs à l'avancée du vote et/ou poursuivre et renforcer la sensibilisation des acteurs sur les risques de relance ciblée afin de : 1) Prévenir tout usage des listes d'émargement à des fins de relance nominative des abstentionnistes, pratique constitutive d'une rupture d'égalité et d'un risque de recours ; 2) Garantir que l'accès aux statistiques de participation serve uniquement à la surveillance de la sincérité du scrutin et non à des stratégies de campagne en temps réel ; 3) Rappeler aux listes que les relances aux votants sont déjà faites de manière neutre par *LegaVote*.

- **RECOMMANDATION 5 : Fiabilisation du paramétrage technique des bases « usagers »**
 Maintenir une vigilance particulière concernant les limites techniques résiduelles liées à la complexité des bases de données « usagers » dans les phases de paramétrage de la plateforme (genre, noms, statut…) et dans la transmission des listes par les services.



RECOMMANDATIONS
« DEPOT DE CANDIDATURES ET CONSTITUTION DES LISTES »

- **RECOMMANDATION 6 : Certification des soutiens de listes (PRISE EN COMPTE A L'OCCASION DU DERNIER SCRUTIN)** Harmoniser l'arrêté électoral sur le modèle du scrutin CROUS en exigeant une preuve écrite (lettre d'engagement) pour tout soutien (personne morale ou physique) affiché afin de : 1) Garantir que l'électeur dispose d'une information vérifiée et non trompeuse ; 2) Offrir à l'établissement une base légale pour trancher les litiges entre listes sur l'usurpation d'image.

- **RECOMMANDATION 7 : Levier institutionnel pour l'engagement des doctorants**
 Accompagner la communication vers les doctorants d'une sensibilisation des directions de laboratoires sur la compatibilité et la valorisation du mandat afin de : 1) Réaffirmer que l'élection est un droit de l'usager-chercheur ; 2) Assurer une présence réelle des doctorants dans la gouvernance sans en faire une variable d'ajustement technique de dernière minute. 3) Ouvrir les listes de diffusion doctorales aux ORE candidates en période de scrutin (ex : 1 email par ORE) afin de diffuser leur propagande et inviter les doctorants à rejoindre leurs listes et 4) renforcer la communication de rentrée auprès de ce public (réunion de rentrée/d'accueil des doctorants).

- **RECOMMANDATION 8 : Renforcer la sensibilisation et responsabilisation des candidats au dépôt anticipé de leurs listes**
 En réponse aux inquiétudes formulées par les listes concernant la validation tardive de leurs candidatures, la mission préconise – non pas de formaliser un temps officiel de pré-contrôle-, mais plutôt, une accentuation de la sensibilisation ET de la responsabilisation des délégués de listes et candidats concernant l'importance d'un dépôt anticipé de leurs candidatures afin de : 1) Éviter l'élimination de listes pour des fautes de forme détectées trop tardivement (ex: validation à 11h30 pour 12h00) ; 2) Réduire le stress des organisations et des services centraux lors de la phase critique du dépôt.



RECOMMANDATIONS
« COMMUNICATION »

- **RECOMMANDATION 9 : Renforcement de la lisibilité des offres électorales et de la pédagogie institutionnelle**
 Répondre au besoin de clarté exprimé par les étudiants concernant la visibilité des listes et la compréhension du rôle des élus. Ici la Mission ne préconise aucun outil de communication particulier – ce qui est hors de sa compétence – mais relai un point de vigilance important exprimé par les étudiants eux-mêmes.

- **RECOMMANDATION 10 : Sensibilisation des délégués de listes à la bonne gestion de leur boîte mail**
 Augmenter préventivement la capacité de stockage des boîtes emails des délégués de listes afin

d'éviter la saturation semble représenter un dispositif technique trop lourd pour chaque scrutin. Cette recommandation vise donc plutôt à accentuer la sensibilisation des délégués de listes à la bonne gestion de leur flux de mails, à la suppression des mails « inutiles » à l'approche du scrutin et à une plus grande vigilance en période de scrutin.

- **RECOMMANDATION 11 : Harmonisation de l'application locale des règles – compréhension locale des règles communiquées**
 Pérenniser et renforcer la communication vers les acteurs de terrain (enseignants, directions d'UFR, SG) pour garantir une application homogène des règles de la propagande et ainsi : 1) Réduire les disparités de traitement entre les campus en s'assurant que les règles de la propagande soient comprises et appliquées de façon identique partout ; 2) Capitaliser sur le succès des « Étudiants Relais Info » (ERI) pour maintenir une communication de proximité horizontale et réactive.

- **RECOMMANDATION 12 : Accentuation de l'accompagnement pédagogique des candidats**
 Institutionnaliser un cycle d'information et de formation (type webinaire ou atelier) piloté par le Vice-Président Étudiant en amont de la période de dépôt afin de : 1) Clarifier les enjeux du mandat et le rôle de l'élu pour susciter des vocations au-delà des cercles d'initiés ; 2) Offrir un décryptage pédagogique des règles de dépôt (alternance, éligibilité, alternance) afin de réduire le stress des organisations et le risque d'irrecevabilité des listes. 3) Ouvrir largement ce type d'initiative d'accompagnement aux étudiants intéressés afin de susciter des vocations et de l'intérêt.



RECOMMANDATIONS « CAMPAGNE ELECTORALE »

- **(RAPPEL) RECOMMANDATION 11 : Harmonisation de l'application locale des règles – compréhension locale des règles communiuées**
 Pérenniser et renforcer la communication vers les acteurs de terrain (enseignants, directions d'UFR, SG) pour garantir une application homogène des règles de la propagande et ainsi : 1) Réduire les disparités de traitement entre les campus en s'assurant que les règles de la propagande soient comprises et appliquées de façon identique partout ; 2) Capitaliser sur le succès des « Étudiants Relais Info » (ERI) pour maintenir une communication de proximité horizontale et réactive.

- **RECOMMANDATION 13 : Sécurisation du protocole de suspension**
 Définir dès l'arrêté électoral les motifs impérieux (troubles graves à l'ordre public), les modalités techniques et les pouvoirs de la Présidence pour décider de l'arrêt anticipé de la propagande, garantir une notification simultanée à toutes les listes pour éviter les ruptures d'égalité comme une communication justifiée aux usagers avec les relais de terrain. Enfin, préciser dans l'arrêté la portée de la suspension (propagande en ligne, utilisation des listes de diffusions, accès aux campus, etc…).

- **RECOMMANDATION 14 : Instaurer une "Trêve Numérique" des services**
 Coordonner ou sensibiliser les services (DirCom, UFR) pour suspendre l'envoi de mails institutionnels non-urgents durant les 72h du scrutin afin de : 1) Libérer « l'espace mental » des étudiants pour s'informer sur les programmes des listes et réduire le « bruit » numérique afin de maximiser la visibilité des messages officiels (notamment les identifiants LegaVote) ; 2) Etendre

cette sensibilisation aux étudiants eux-mêmes afin de les inciter à « vider » leur boîte mail en amont du scrutin pour garantir la réception des informations cruciales.

- **RECOMMANDATION 15 : Dispositif de débat médiatique (Format Interviews)**
 Proposer un dispositif de temps de parole séquencé (type interviews individuelles) plutôt qu'un débat frontal, afin de garantir l'exposition de tous les programmes. Ce dispositif vise à contourner les blocages idéologiques qui rendent le débat contradictoire impossible (refus de siéger face à certaines listes) tout en garantissant une exposition équitable de tous les programmes, conformément aux attentes de clarté exprimées par les étudiants dans l'enquête EFVU.

- **RECOMMANDATION 16 : Sanctuarisation du cadre des interventions en amphithéâtre**
 Maintenir un certain cadre d'intervention en amphithéâtre par l'envoi automatique (à chaque scrutin) d'un mail « Présidence » préconisant notamment, l'information préalable et l'accord de l'enseignant ainsi que des temps de parole plafonnés afin de : 1) Limiter le désordre des passages successifs qui dégrade l'image des syndicats ; 2) Protéger le temps pédagogique tout en assurant aux ORE un auditoire attentif et une équité de passage garantie par l'institution.

- **RECOMMANDATION 17 : Encadrement des « Stands de convivialité » en période de scrutin**
 Préciser dans l'arrêté électoral les limites légales des offres promotionnelles (nourriture, goodies = un vote) : Rappeler que tout lien explicite ou implicite (« un vote = une crêpe ») sera immédiatement sanctionné comme une tentative d'altération de la sincérité du scrutin, afin 1 Lever les suspicions d'altération de la sincérité du scrutin ; 2) Définir un cadre éthique commun permettant de maintenir la convivialité associative sans entacher la probité de l'élection.

- **RECOMMANDATION 18 : Intégration du droit de réponse au quota de mails autorisés**
 Afin d'éviter un effet d'entraînement et une surcharge de mails, limiter le droit de réponse au quota de mails établi par l'arrêté électoral dans l'usage des listes de diffusion. Privilégier une procédure de signalement prioritaire pour les informations manifestement erronées, permettant une note de correction institutionnelle jointe aux envois suivants, garantissant ainsi la loyauté de l'information sans multiplier les échanges polémiques.

- **RECOMMANDATION 19 : Créer une procédure d'alerte et de réponse immédiate aux incidents**
 Mettre en place un protocole de signalement en temps réel piloté par la Direction de l'établissement (DGS) afin de traiter sans délai les difficultés observées sur le terrain et : 1) Garantir un point d'entrée unique via une messagerie instantanée dédiée et un numéro de téléphone, réservés aux têtes de liste et responsables de sites pour une remontée d'information directe ; 2) Permettre un arbitrage institutionnel immédiat (rappel à la règle ou déploiement de la sécurité) pour désamorcer les tensions avant escalade.

Mission « Démocratie universitaire »
Rapport d'observation
Avril 2026

url.univ-nantes.fr